

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 21 janvier 2025

La séance est ouverte à 18h24.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, Ch. Capelle, P-Y. Dupuis, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu, C. Martin

MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, J. Lemoine,

F. Mencaccini, M. Pira, B. Sohler

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR

Mme C. Absil

MM. F. Delahaut, L. Gennart, V. Maillen

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo

Mme M. Hallet, S. Linsmeau, C. Quintero-Pacanchique

M. Ph. Noël

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, C. Geudvert, G. Grovonius, E. Tillieux

MM. F. Seumois, K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mme F. Jacquet, V. Léonard

M. A. Simon

Invité:

M. O. Libois, Chef de Corps

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées:

Mme M. Pennewaert, Conseillère communale Les Engagés

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 2:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), PS, Ecolo,
 - Abstention: PTB
-

ORDRE DU JOUR

Exposé du Chef de Corps de la Zone de Police	4
DIRECTION GENERALE	44
CELLULE CONSEIL	44
1. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024: approbation.....	44
ZONE DE POLICE	44
2. Marchés publics: délégation de compétences.....	44
3. Caméras fixes et fixes temporaires: approbation du protocole SPW	47
ZONE DE POLICE - FINANCES.....	48
4. Exercice 2024: MB ordinaire et extraordinaire n°2 - décision de tutelle.....	48
5. Exercice 2025: budget - 12èmes provisoires - février 2025.....	49
ZONE DE POLICE - LOGISTIQUE.....	49
6. Contrats d'entretien des véhicules: modification en cours d'exécution n°3.....	49
ZONE DE POLICE - PERSONNEL.....	51
7. Mobilité: ouverture des emplois du 1er cycle 2025.....	51
POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	52
8. Néant.....	52

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Bonsoir tout le monde. Je vous présente toutes mes excuses pour le retard avec lequel j'ouvre la séance. Les travaux sur l'autoroute et les bouchons à Bruxelles ne se sont toujours pas améliorés.

Voilà, j'espère que vous êtes en grande forme et comme il s'agit du 1^{er} Conseil communal de l'année, permettez-moi au nom de l'ensemble des membres du Collège, du Conseil, bien entendu mais aussi de l'Administration, de vous souhaiter une année 2025 à hauteur de vos espérances, que vous puissiez effectivement être gratifiés de l'ensemble de joie, de bonheur et de satisfaction auxquels vous aspirez. Et donc le meilleur pour vous-mêmes et l'ensemble de vos proches.

Nous avons une séance du Conseil zonal de Police qui, comme traditionnellement débute avant notre séance du Conseil communal.

Ont demandé à être excusées, ce soir, Mesdames les Conseillères Pennewaert et Grandchamps. Il y a-t-il d'autres membres du Conseil qu'il conviendrait d'excuser?

Oui, Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Simplement préciser les retards de Madame Jacquet parce qu'elle est encore en commission au Parlement et de monsieur Simon en examen mais tous les deux arrivent le plus vite possible.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Pas d'autre communication de service? Parfait.

Exposé du Chef de Corps de la Zone de Police

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous propose donc de rentrer dans l'ordre du jour de notre séance du Conseil de Police, un ordre du jour – vous vous en souviendrez – qui s'est vu gratifier d'un exposé de Monsieur le Chef de Corps, que je remercie pour sa présence puisque, partant du Constat que notre du Conseil communal était assez tenu en ce début d'année, il nous a semblé que c'était une bonne opportunité pour offrir au Chef de Corps, en ce début de législature, l'opportunité de faire un exposé sur notre Zone de Police; l'ensemble de ses défis, des projets, des priorités, son organisation, d'autant que le Conseil communal s'est largement renouvelé.

Vous êtes 40% à ne pas avoir été présents sur ces bancs lors de la précédente législature et pour celles et ceux que je ne me permettrais pas de qualifier d'anciens, ce serait de toute manière toujours une belle opportunité d'avoir un échange direct sur les thématiques de sécurité qui sont, vous le savez, prépondérantes et qui comptent aussi parmi nos priorités.

Et je vous propose alors si vous en êtes d'accord pour pouvoir libérer Monsieur le Chef de Corps dans les meilleurs délais de débiter alors par ce point avant de parcourir les autres éléments de notre ordre du jour mais si vous aviez par hasard une question ou l'autre sur un des points de l'ordre du jour, vous pourriez, évidemment, profiter de l'occasion pour l'interroger si vous le souhaitez.

Mais je pense qu'aucun de ces points n'était de nature à poser de difficultés. Ils ont pu être exposés préalablement lors de ma commission vendredi dernier. Voilà.

Je vous propose, Monsieur le Commissaire divisionnaire, Olivier Libois, Monsieur le Chef de Corps, de pouvoir alors débiter votre exposé au terme duquel il est prévu, évidemment, une séance de questions/réponses.

Je vous en prie.

M. O. Libois, Chef de Corps:

→ Un PowerPoint est diffusé en séance.

Merci Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, membres du Collège communal,

Je suis très heureux d'être présent ici, ce soir. J'avais déjà eu l'occasion de l'être à 3 reprises – je pense – lors de la législature communale précédente.

Content parce qu'il s'agit ici, à mon sens, d'un exercice démocratique salubre et important. Etant redevable de la bonne utilisation des deniers publics mais aussi de la manière dont la sécurité est exercée sur le territoire namurois, il me semblait tout à fait logique de pouvoir, en début de législature, de faire une petite présentation de ce qu'est votre Zone de Police, la manière dont elle est organisée, les résultats qu'elle espère obtenir ou qu'elle a déjà obtenu et surtout, comme Monsieur le Bourgmestre l'a dit, de pouvoir répondre à vos éventuelles questions par après.

Comme l' Bourgmestre l'a dit, il y a en face de moi un certain nombre d'anciens – je vais utiliser le mot parce que c'est avec le respect qu'on doit à nos anciens que je le dis ici – qui connaissent déjà la chose policière namuroise et un certain nombre de nouveaux parmi vous qui connaissent un peu ou pas du tout la Police.

Et donc je vais peut-être partir à la base dans cette petite présentation et vous m'excuserez si je dis des choses tellement évidentes pour vous. Cela me paraît nécessaire quand même de les passer très rapidement en revue.

Merci le secrétariat derrière de lancer la présentation, voilà, merci. Et c'est vrai qu'en allumant le petit bouton, cela devient vert et ce sera beaucoup plus facile.

Et donc je vous propose de passer en revue un certain nombre de points, les quelques petits basiques dont je vous parlais tout à l'heure, les ressources que vous avez mises à la disposition de votre police qu'elles soient humaines ou qu'elles soient matérielles, la manière dont elles sont organisées dans ce qu'on appelle un organigramme de la zone de Police, ce qu'on fait avec ces ressources, ce qui se traduit au travers d'un Plan zonal de Sécurité ou d'une lettre de mission – je me permettrai d'un peu expliquer la différence entre les deux – quelques exemples de réalisation au travers soit des entités, soit des chiffres des rapports d'activité et quelques perspectives en préalable à vos questions.

Je vais peut-être vous rappeler ou vous indiquer que nous sommes dans un système policier depuis maintenant 2001 qui se veut à deux niveaux, une Police fédérale et des Polices locales, avec une répartition des tâches assez claire dans les textes, peut-être parfois plus compliquée dans les faits.

Et donc au niveau des Zones de Police locales, on leur demande finalement quoi, ben de faire ce qu'on appelle des fonctions de base, c'est-à-dire d'offrir à tous les citoyens sur le territoire un service minimum équivalent. C'est un peu plus compliqué que cela, je vais y revenir par après parce que cela ne se limite pas uniquement à ces fonctions de base.

Et qu'est-ce qu'on demande à la Police fédérale? Un certain nombre de missions un peu plus spécialisées ou qui dépassent le ressort du territoire de la Zone de Police concernée donc le territoire communal, le territoire de la ville de Namur en ce qui nous concerne.

Il y a 178 Zones de Police dans le pays, il y en avait 197 au moment de la réforme. Cela veut dire qu'il y a depuis quelques années mais surtout du côté du nord du pays, un frémissement en matière de fusion de Zones de Police.

La fusion de Zones de Police, c'est une décision politique d'abord donc je ne m'immiscerai pas ce débat ici mais je pense que la posture et la position de la Ville de Namur dans ce cadre-là a déjà été clairement exprimée, qu'elle se trouve fort contente d'être responsable d'une Zone de Police monocommunale et qu'elle entend bien le rester. Et donc c'est un des nombres de Zones de Police que nous composons.

Alors la grande différence outre le fait qu'il y a des instances qui sont relativement similaires, la grande différence entre une Zone monocommunale et une zone pluricommunale, c'est que la Zone monocommunale, la Zone de Police de Namur en ce qui la concerne, n'a pas de personnalité juridique.

Et donc nous n'avons pas une personnalité propre qui nous permette de poser un certain nombre d'actes, ce qui fait que nous devons, par toute une série de choses, passer par la Ville en tant que personnalité juridique, ce qui – je vous rassure peut-être – ne pose aucun problème que du contraire, parce que cela nécessite d'augmenter les collaborations et les interactions entre la Ville d'une part et notre Zone de Police d'autre part, ce qui va de soi, me semble-t-il, dans l'optique d'un service aux citoyens que nous sommes censés rendre.

La Police locale.

Sept fonctionnalités de base, je vous disais, elles sont énumérées dans une circulaire ministérielle, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure dans le cadre des réalisations:

- un accueil,*
- un travail de quartier,*
- des interventions urgentes,*
- l'assistance aux victimes,*
- des recherches et des enquêtes,*
- l'ordre public,*
- la circulation.*

Et donc si cela s'arrêtait là, ce serait assez évident et simple mais tout en haut, vous voyez dans la 1^{ère} ligne que la Police locale assure la fonction de police de base de même que l'accomplissement de certaines missions de police à caractère fédéral.

Si un jour, vous voulez m'interpeller: "Dites, Monsieur le Chef de Corps, comme cela se fait que vous devez vous-même transférer des détenus de la prison de Namur à la prison de Bruxelles ou du tribunal de Bruges vers la prison de Namur? Est-ce que c'est bien à vous de faire cela?"

Si vous me demandez: "Est-ce que c'est bien normal que vous alliez, avec un certain nombre de membres du personnel, à Bruxelles pour aider à la gestion d'un eurotop au profit de la capitale de notre pays?"

Je ne vous parlerai pas en termes de normalité, je vous parlerai en fait que c'est prévu par la loi et que donc ces missions, je me dois de les exécuter parce que nous sommes partiellement subventionnés par l'Etat fédéral et que c'est un juste retour des choses de devoir exécuter ces missions.

Il est évident que, si un jour – cela ne s'est pas encore produit – devait s'opposer des missions à optique fédérale et des missions de police de base que je ne suis pas en mesure d'exécuter parce qu'il y a trop de demandes, je privilégierais, bien évidemment, et la loi me le permet aussi, les missions de police de base à des missions au profit des citoyens namurois.

Là peut-être, petite dernière explication très basique pour ne pas vous tromper parce que je me rends compte qu'il y a encore, plus de 20 ans après, un certain nombre de citoyens – et à juste titre – lorsqu'ils ont en face d'eux un policier, ne font pas la distinction entre le fait que ce soit un policier local ou un policier fédéral et à juste titre parce qu'un policier est un policier qui doit exécuter toute une série de missions et compétences sur l'ensemble du territoire.

Mais rappelez-vous que si vous croisez un véhicule ou un policier qui porte comme mominette des couleurs ocres, ce que je n'ai pas, c'est un policier ou une voiture de la Police fédérale alors que si vous croisez un policier avec une mominette et du bleu ciel ou la même chose sur les véhicules, vous avez en face de vous un policier local.

Les ressources.

Tout d'abord, le plus important en mon sens, les ressources humaines, les personnes qui travaillent pour la Zone de Police.

Alors je vous donne un certain nombre de chiffres, on peut en parler pendant assez longtemps, j'essayerai d'aller à l'essentiel ou des choses qui, pour moi, sont marquantes.

La Zone de Police compte 436 collaborateurs fin d'année précédente. Les chiffres que je vous montre sont tirés du rapport annuel 2023 donc présenté à la presse en avril 2024.

Je vous donne déjà rendez-vous le 02 avril 2025 pour la présentation, à la presse, du rapport d'activités 2024 qui vous sera, à juste titre en tant que membres du Conseil communal, donner préalablement pour que vous puissiez en tant que premiers en prendre connaissance et ne pas apprendre un certain nombre de chose au travers des journaux ou des quotidiens.

Donc 440 collaborateurs avec, et ce n'est pas noté de manière très positive, un cadre qui est rempli au niveau opérationnel à 99%, c'est-à-dire que l'ensemble des cadres dont je pourrais disposer sont effectivement présents.

Alors la petite cerise sur le gâteau, vous me demanderez pourquoi pas 100%, c'est simplement le temps nécessaire entre le départ de quelqu'un et l'arrivée de son remplaçant et donc cela représente le petit pourcent de différence.

Avec un cadre administratif et logistique également remplis de manière substantielle à près de 90% et quelque chose de très important, me semble-t-il, aussi au niveau des genres, de l'égalité au niveau de la représentation des genres.

Si vous me demandez combien il y a de dames et combien avez-vous d'hommes, les chiffres sont assez simples à retenir de manière grande, $\frac{3}{4}$ des membres du cadre opérationnel sont des hommes, $\frac{3}{4}$ des cadres administratif et logistique sont des dames.

Donc en gros, une manière de voir les choses, c'est celle-là. Quand vous savez que sur les bancs d'écoles, vous avez l'école de Police, vous avez maintenant une représentation assez homogène de la population, c'est-à-dire qu'un peu plus de 50% de dames qui sont sur les bancs d'école, ce qui est tout à fait logique, vous pouvez comprendre que petit à petit et à terme, il y a un équilibre beaucoup plus en phase avec la représentation dans la population qui sera atteinte au sein de notre Zone de Police.

J'ai également mis en bas, à droite, les membres du personnel féminin par grade et donc vous pouvez remarquer que dans tous les cadres, il y a des membres du personnel féminin aussi dans le cadre officier.

Donc dans l'ensemble de votre Police, vous avez une représentation assez équilibrée de la présence de femmes et d'hommes par conséquent.

Quels sont les points importants issus de la législature précédente ou en phase actuellement avec la législature actuelle en matière de ressources humaines?

J'ai eu la chance, votre Police a la chance de connaître 3 augmentations de cadre, 3 fois vous avez voté pour une possible augmentation de cadre, du nombre de personnes qui travaillent dans la Zone de Police.

Et comme je viens de vous le dire juste avant, ces cadres ont été remplis donc les moyens budgétaires ont également été mis à disposition pour que cette augmentation soit une réalité.

Il y a également, actuellement, au bon suivi budgétaire qui est fait, une politique de recrutement qui vise à remplacer tous les départs. Ce n'est pas le cas partout. Ce n'est pas le cas dans tous les services mais un départ voit à la Police, une arrivée. C'est quelque chose relativement confortable pour pouvoir travailler correctement.

Nous avons également donner une priorité à la mobilité interne au sein de notre Corps de Police. C'est quelque chose qui est assez nouveau, en fait depuis la législature précédente, c'est-à-dire que tous les emplois qui sont vacants sont d'abord présentés à nos membres du personnel plutôt qu'à une mobilité classique de la Police intégrée, de manière à favoriser,

fidéliser et pouvoir donner des perspectives de carrière à notre personnel.

Nous avons également, je pense, fait œuvre utile en anticipant des décisions fédérales qui s'imposeraient à la Police intégrée donc à nous, en matière de gestion de fin de carrière.

Que faisons-nous principalement de nos policiers qui ont pendant 30 ans, travaillent jour et nuit, 24h/24 à l'extérieur, par tous les temps, et qui commencent, à juste titre, à sentir le poids des âges et qui ont envie de continuer à être rentables, à donner l'expérience qu'ils ont acquise au sein de la Police en tant que policiers?

Et bien nous avons identifié au sein de notre cadre toute une série d'emplois qui sont des emplois que nous réservons prioritairement à des personnes – et cela, c'était un choix en discussion avec les organisations représentatives – qui sont à 5 ans de l'âge possible de leur pension.

Donc pour les 5 dernières années, s'il y a un emploi qui est administrativement un peu plus confortable si je peux me permettre cette expression, au sein du Corps de Police et qui est d'abord offert à nos membres et bien ils auront une priorité d'affectation à ces emplois-là.

Nous avons également revalorisé le cadre administratif et logistique de notre personnel par le cadre de la promotion sociale et dès lors qu'il y a des membres de notre personnel qui souhaitent, également au niveau opérationnel, prendre une évolution barémique, une évolution de promotion sociale, nous leur organisons un cours sur mesure, c'est-à-dire que nous favorisons, nous aidons les membres de notre personnel à obtenir des promotions sociales.

Mais même si celle-ci se réalisera peut-être ailleurs que dans notre corps de Police, cela nous semble tout à fait logique en matière de ressources humaines de pouvoir donner ce petit coup de main aux membres de notre personnel.

Et finalement, le Covid étant passé par là comme dans toute entreprise, nous avons également mis en œuvre le télétravail. Et à titre de chiffres, nous avons en moyenne 11 membres de notre personnel en télétravail par jour.

Donc cela reste d'une part raisonnable pour garantir une présence effective sur le terrain mais d'autre part, cela répond aussi à des perspectives de carrière et d'évolution de travail au sein de notre entreprise telle que c'est le cas dans d'autres endroits.

Je ne sais pas pourquoi j'ai éteint le micro.

En matière de ressources matérielles, 2 aspects:

- *Les infrastructures*

Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que nous avons 2 bâtiments de Police, un au Théâtre et un à l'Hastedon. Et vous pourriez me demander: "Tiens, est-ce que vous ne feriez pas des économies en ayant un seul bâtiment?" ou "Tiens, est-ce que ce ne serait pas une bonne proximité que d'avoir un poste de Police dans tous les anciens villages de l'agglomération namuroise?"

Et bien je vous répondrais assez facilement, 2 c'est bien et c'est très bien parce que si nous n'en avons qu'un seul et qu'il arrive quelque chose à ce bâtiment, et bien nous n'avons aucune porte de secours, aucune possibilité d'assurer une continuité du service. Et donc avoir au minimum 2 sites, c'est indispensable.

Et d'avoir au maximum 2 sites, c'est très bien aussi parce que tous les bâtiments supplémentaires que vous pourriez vouloir utiliser, voir occupés par des policiers nécessitent des charges, des coûts et une présence, bien évidemment, du policier à l'intérieur de ce bâtiment pour le sécuriser et donc un policier en moins à l'extérieur des bâtiments dans l'espace public.

Et donc c'est quelque part, un souhait, une volonté de se limiter à ces 2 bâtiments qui sont répartis équitablement, me semble-t-il. Géographiquement, un dans le centre-ville au contact direct de la population. Un, un peu plus en périphérie avec, pour ce deuxième, une accessibilité et un parking plus facile pour les membres de votre

personnel . Et dans le centre-ville, une accessibilité par les transports en commun ou pour la majorité des citoyens également plus facile.

24h/24 dans le centre-ville. En jours ouvrables et heures ouvrables au site de l'Hastedon avec une répartition quantitative assez homogène. La moitié en haut et la moitié en bas si je puis le dire comme cela.

- Vous avez quelques chiffres sur le charroi, quelques chiffres sur nos moyens en matière d'ICT.

Les caméras, j'y reviendrai et si j'oublie d'y revenir, je suis certain que vous n'hésitez pas à me poser l'une ou l'autre question à ce sujet parce que c'est toujours quelque chose qui intéresse les membres du Conseil communal.

Et le fait que nous soyons également très présents dans les nouvelles technologies, c'est avec beaucoup de plaisir que je peux vous dire que notre Zone de Police est quasiment toujours une Zone pilote dès lors qu'au sein de tous les services de police belges, il y a lieu d'en désigner une. E

Et donc au niveau wallon, nous avons testé les bodycams en tant que premiers. Nous avons testé le programme Focus par tablette, c'est-à-dire l'information directe à tous les policiers qui sont sur le terrain.

Et donc c'est avec grand plaisir que nous prenons des risques mais que nous le faisons de manière mesurée et faire en sorte que la Zone de Police soit toujours – si je puis le dire comme cela – à la pointe du progrès.

- Les évolutions en matière de ressources matérielles

Il y a quand même de gros projets en cours au niveau des infrastructures, nous sommes en train de rénover le site de l'accueil à l'Hastedon, de manière à sécuriser celui-ci qui l'était de manière non suffisante mais aussi à gagner un certain nombre d'espaces de bureaux.

Ceux qui sont déjà allés à l'Hastedon, ce sont peut-être parfois étonnés d'avoir cette énorme salle des pas perdus où étaient de temps en temps perdus 2 ou 3 citoyens qui attendaient d'être reçus par leur agent de quartier. Et donc nous sommes en train de récupérer utilement une partie de cet espace.

Nous sommes, nous avons, vous avez autorisé le nouveau projet de centre de maîtrise de la contrainte, un investissement substantiel qui permettra à nos membres du personnel d'avoir des nouvelles lignes de tir, un stand de tir ou des terrains d'entraînement adéquats pour pouvoir tenir à niveau 400 membres du personnel.

La 1^{ère} pierre, si je puis dire comme cela, est prévue le 02 mars de cette année-ci donc c'est un projet qui va, dans les mois qui viennent, trouver une concrétisation.

Nous avons également divers projets mais c'est plus compliqué, d'aménagements aussi de l'accueil au Théâtre parce que nous avons depuis de très nombreux pour ne pas dire années, des problèmes de confidentialité, que ce soit par la manière dont les lieux sont mis, de la manière dont le nombre de personnes qui sont présentes – et je reviendrai là-dessus tout à l'heure – à l'accueil, fait en sorte qu'on entend les conversations des uns et des autres.

La vitre pare-balles qui est nécessaire dans nos mesures de sécurité ne favorise pas l'échange des sons et donc toute une série de choses qui ont déjà été mise en œuvre mais qui seront encore mises en œuvre.

Et nous terminons par l'érection d'une station de lavage des véhicules à l'Hastedon. Le permis unique vient d'être délivré et elle sera bientôt construite.

- En matière de matériel, j'insiste sur l'un ou l'autre point, 2 en l'occurrence, qui est d'abord l'électrification du parc automobile. Cela me semble être tout à fait logique de pouvoir entrer dans cette évolution.

Mais nous n'allons pas avoir que des véhicules électriques parce que si je veux équiper

de manière électrique un véhicule, un combi d'intervention qui roule jusqu'à 500, 600 km par jour en une pause de 8h, cela risque de poser des problèmes.

Mais tous les véhicules des agents de quartier – il y en a déjà 6 – et dans le plan d'investissement que je solliciterai auprès du Collège communal cette année-ci, il y en aura 6 en plus.

Donc 12 véhicules, au bout de cette année, électrifiés et qui sont d'ailleurs très fortement utilisés par nos agents de quartier.

Le 2^{ème} point en matière de matériel, c'est la visibilité. C'est un souhait explicite et à juste titre, de voir nos policiers. Et le fait de voir nos policiers passera non seulement par leur présence physique en rue mais également par un équipement qui est beaucoup plus visible qu'auparavant. Et donc nous avons maintenant des policiers qui sont tous équipés avec une couleur fluorescente sur leur tenue.

Je reste pour le reste de ces ressources matérielles, bien évidemment, à votre disposition pour les commenter.

A côté de ces ressources humaines et matérielles, il y a bien évidemment des ressources financières.

Je vous ai mis ici une petite indication sur le budget annuel, c'est celui de 2024 de notre Zone de Police. Vous allez, le mois prochain, je l'espère, voter le budget 2025 de votre Zone de Police.

Et au même titre que celui de 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, vous allez voter un budget en déficit. Et vous allez donc m'interpeller en disant: "Monsieur le Chef de Corps, vous voyez un petit peu trop grand. Vous dépensez plus d'argent que ce que vous en avez".

Non, c'est simplement que, depuis la réforme des polices, nous sommes soumis à des circulaires ministérielles qui nous indiquent quels sont les montants qu'on peut donner en recettes. Et ces montants, de manière volontaire ou non, omettent toute une série de recettes potentielles qui, chaque année, arrivent en fin d'année comme recettes effectives.

Je pense, à titre d'exemple principal, au fond de sécurité routière. Chaque année, en novembre et en décembre, nous recevons un montant à inscrire pour le budget de cette année-là dont question.

Et donc in fine, nous arrivons toujours à avoir un budget, quasi toujours un budget qui a un résultat positif in fine, qui est inscrit au compte suivant. Donc non, on ne voit pas trop grand mais on fait avec les informations que nous avons à disposition.

Alors dans ces recettes, dans les 47 millions, vous voyez que la part communale est de 57%. C'est le cas +/- partout dans les grandes villes. C'est un peu moins le cas dans les campagnes où l'intervention fédérale est plus importante. C'est historique. La présence des gendarmes, dotation fédérale, historiquement dans les campagnes. Présence de policiers communaux avant dans les villes donc c'est normal que ce ratio soit à cette hauteur-là.

Ce qui est moins normal, c'est que, dès lors qu'il y a un déficit, enfin ce qui est moins normal, ce qui est réglementaire, c'est que, dès lors qu'il y a un déficit, l'entité qui doit combler ce déficit, c'est l'entité communale.

Et donc toutes les nouvelles initiatives ou les nouvelles obligations que nous recevons de la part de la Justice, par exemple, ou de la part de l'Etat fédéral en matière de nouvelles missions trouvent à avoir un financement qui est local.

Mais je ne dois pas vous convaincre, ni notre Collège communal, ni notre Bourgmestre, que c'est un discours que l'on porte déjà depuis de nombreuses années auprès de l'Etat fédéral et pour lequel on espère de temps en temps avoir des nouvelles un peu plus réjouissantes.

Quelque chose de très particulier dans les recettes pour notre zone de Police, c'est le subside régional qui est quand même assez important puisqu'il se monte à 9% des recettes, qui est évidemment lié au statut de Namur, Ville Capitale de la Région wallonne et qui va de pair avec toute une série d'obligations.

Donc dans les 440 personnes dont je dispose, il y a quand même toute une capacité que j'appelle hypothéquée qui est utilisable voire utilisée pour des missions en phase avec des institutions régionales que sont le Parlement, le Gouvernement voire aussi des escortes ou des sécurisations de personnes qui viennent rendre visite aux Autorités régionales.

Il est évident que nous utilisons ces recettes au mieux et donc c'est quelque chose qui est, pour moi, très important comme discours envers mes nouveaux collaborateurs. C'est: "N'oubliez pas que vous avez quelque chose de particulier à faire, que vous ne faisiez pas dans une autre Zone de Police". Et nous obtenons donc une attention particulière par rapport à cela.

En matière de dépenses.

Et je vais y revenir très rapidement juste après, vous remarquerez que les dépenses en personnel se montent à quasiment 90%. C'est le cas dans toutes les institutions policières, qu'elles soient Zone de Police ou Police fédérale.

Et vous voyez donc que les frais de fonctionnement et les frais de dettes sont maîtrisés voire minimes.

Je vous ai donné, à droite, un investissement, une répartition des investissements à titre d'exemple, pour 2024. Vous voyez que l'infrastructure se taille la part du lion mais c'est parce que, pour cette année-là, nous avons inscrit les coûts du nouveau centre de maîtrise de la contrainte.

Et donc d'année en année, la répartition entre charroi, ICT, infrastructures et sécurité est très variable mais quel que soit le montant de la balise investissements qui est autorisée, vous voyez que la traduction en dettes est quelque chose qui est maîtrisé.

De tout façon parce que vu que la partie en frais de personnel est importante, on ne saurait quand même pas faire autrement.

Je reviens rapidement sur ces frais de personnel qui, quelque part, si un jour, vous deviez solliciter des moindres dépenses, des économies pour le fonctionnement de notre police, il faut dire clairement les choses comme elles sont, la variable d'ajustement, ce sont les membres du personnel.

Donc une diminution du budget ira, au vu de la répartition des frais immanquablement par moins de personnes au sein des services de police mais je vous assure aussi que ces budgets de personnel, je les utilise au mieux parce que vous voyez que dans ces 42 millions, il y a une partie fixe à laquelle je ne peux pas toucher, c'est-à-dire les salaires en fin de mois, et une partie variable – et j'ai été un peu trop vite – qui se décline de cette manière-là, la partie variable.

Une très, très grosse partie à droite, en bleu foncé, qui est le paiement des heures de nuit et de week-end, c'est-à-dire le paiement pour des prestations qui sont effectivement faites sur le terrain par des membres des services de police, les nuits ou le week-end.

Une toute partie, en bleu ciel, pour ce qu'on appelle des "contactables rappelables" donc des personnes dont je dois comptabiliser et elles sont à domicile et quand elles reviennent pour un rappel, je comptabilise leurs heures de service.

Donc c'est également un montant qui est payé pour des heures réellement prestées mais qui est variable en fonction des rappels qu'on exécute ou pas.

Et le tout petit morceau, en gris, en haut, à droite qui sont des heures supplémentaires, cela, ce sont les heures que je suis obligé de payer une fois tous les 2 mois, qui sont les heures qui n'ont pas été récupérées par les membres du personnel.

Donc si vous divisez le nombre d'heures supplémentaires par le nombre de fois où on doit les payer par an, c'est-à-dire, c'est tous les 2 mois, 6 fois, par 389 membres opérationnels, vous voyez qu'on arrive – je vous le certifie, je peux vous le prouver – qu'on arrive à environ devoir payer en moyenne une heure par membre du personnel tous les 2 mois parce qu'on n'a pas su faire récupérer cette heure-là.

Cela a été une volonté depuis déjà 2011, avec mon prédécesseur, de réduire à la portion congrue le paiement d'heures supplémentaires pour en contrepartie, engager plus de policiers.

Ce qui fait que les frais fixes et les frais variables en frais de personnel sont quasiment incompressibles et utilisés, me semble-t-il au mieux.

Alors comment traduit-on l'ensemble des membres du personnel qui travaillent dans une organisation?

De la manière suivante, je vais passer chacune des 3 parties horizontales en revue de manière un peu plus précise.

Mais j'ai voulu vous exprimer par ce dessin que l'idée d'une hiérarchisation à outrance de l'organisation policière avec un grand chef, des "un petit peu moins" grands chefs, des sous-chefs et puis encore des chefs qui demandent à un certain nombre de membres du personnel de faire certaines choses sur le terrain, on a voulu absolument éviter cela et de vous présenter une organisation que j'appelle, moi, en râteau, c'est-à-dire où il y a des liens les plus directs possibles entre un responsable hiérarchique et les personnes qui, sur le terrain, exécutent les missions sollicitées.

Donc au niveau de moi-même, il y a un certain nombre de personnes qui dépendent directement parce que j'ai estimé, à un moment donné, que stratégiquement, je devais être le plus proche possible de ces personnes, soit parce que la loi m'oblige à avoir une organisation où ces personnes dépendent directement de moi.

Comme d'ailleurs dans d'autres organisations, le service interne de prévention et de protection au travail dépend légalement du plus haut niveau dans l'organisation. Donc le SIPTT est également directement à mon niveau.

Le contrôle interne, c'est-à-dire les personnes qui, lorsque je suis saisi d'une plainte, vérifient si oui ou non le policier a bien travaillé. Il est logique qu'il dépende directement de moi puisque je suis autorité disciplinaire.

La communication qui est un outil éminemment important, il me semble donc devoir être en phase directement avec les 2 personnes qui s'occupent de communication interne et externe au sein de notre Corps de Police.

L'appui juridique et l'appui stratégique sont également des entités qui dépendent directement de moi. Je m'excuse, je n'avais pas été aussi vite dans l'organigramme.

Les fonctionnalités non opérationnelles, les ressources humaines, les ressources matérielles et la gestion de l'information policière, je peux rentrer par après dans des explications si vous le souhaitez.

Et le cœur de métier qui est les opérations est réparti en un certain nombre d'entités et la répartition de ces entités a une volonté assez précise qui est de répondre au mieux aux fameuses 7 fonctionnalités de base qui sont le core business des Zones de Police locales.

Donc si je reprends avec vous en partant en haut, à droite, ordre public, juste en-dessous intervention, accueil et assistance aux victimes, cela fait 4. Sécurité routière en-dessous, cela fait 5. Proximité en-dessous, cela fait 6. Enquêtes et recherches, cela fait 7. Voilà une organisation qui est faite au regard des fonctionnalités que nous pouvons ou devons exercer au profit des citoyens.

Je reviendrai par après sur certaines réalisations de chacune de ces entités. Je n'ai pas l'une ou l'autre à mettre en exergue si ce n'est peut-être l'ordre public, tout en haut, à droite, qui sont des personnes qui travaillent non seulement au profit du bon fonctionnement – comme je l'ai dit tantôt – des institutions régionales: le Conseil des Ministres régional ou le fonctionnement du Parlement mais également qui fait en sorte que le Conseil communal de la Ville de Namur se réunisse sans aucun problème. Et donc ce sont les personnes en civil que vous voyez tous les mardis soir à 18h00 quand vous arrivez et qui sont prêts à faire en sorte que le bon débat et la démocratie puisse s'exprimer correctement ici au sein de cette salle.

Faisons-nous n'importe quoi avec cette capacité, cette organisation? Non, il y a 2 outils qui sont à notre disposition pour pouvoir vous expliquer et aussi vous exprimer par rapport aux priorités de travail de votre Zone de Police.

Tout d'abord, c'est le Plan zonal de sécurité, Plan zonal de sécurité 2020-2025: "Ha, vous dites, nous sommes en 2025." Oui, il y aura un Plan zonal de sécurité 2026-2031 pour lequel vous aurez un rôle important à jouer qui est celui de l'approuver et de dire: "Ah, Monsieur le Chef de Corps, oui, ce que vous nous proposez comme priorité, ça nous convient".

Si ce n'est que vous n'avez pas les mains entièrement libres et moi non plus par rapport à ce qui est convenu dans ce Plan zonal de sécurité parce qu'il découle de 2 textes relativement importants:

- *Le premier texte, c'est la Note Cadre de Sécurité Intégrale. C'est une note du Gouvernement fédéral qui indique quelles sont les priorités en matière de sécurité donc de sécurité en matière de sécurité policière, de Zone de Secours, de sécurité médicale, de sécurité sociale.*

Les Régions ont un mot à dire dans cette Note Cadre de Sécurité en disant: "Nous, au niveau des Régions, nous voudrions qu'en matière d'environnement tels aspects soient pris en compte".

Donc la Note Cadre de Sécurité Intégrale est un grand texte sur la sécurité de manière générale.

- *De cette note découle le Plan National de Sécurité qui est la déclinaison en sécurité policière. Dans tous ces objectifs de sécurité, qu'est-ce que la Police fédérale et la Police locale font pour répondre à cette Note Cadre de Sécurité Intégrale?*

Et in fine, chaque Zone de Police doit rédiger un Plan Zonal de Sécurité qui indique comment elle s'inscrit aussi dans les priorités des 2 textes précédents.

Donc je ne pourrais pas si le Plan National de Sécurité m'indique que les stupéfiants sont une priorité, je ne pourrais pas dire: "Je ne m'en préoccupe pas, je ne fais rien". Je dois dire ce que je fais dans cette priorité.

La méthodologie

C'est quand même important, me semble-t-il, d'indiquer comment est rédigé ce Plan Zonal de Sécurité. Outre, la prise de connaissance des 2 textes dont je viens de vous parler, on recueille les priorités et les attentes du Procureur du Roi, de Monsieur le Bourgmestre mais en tant que représentant de vos demandes en matière de sécurité, de la Police fédérale qui pourrait solliciter quelque chose de la Zone de Police de Namur, je peux également donner quelques éléments d'information, du Gouverneur qui a également des compétences en matière de Plan d'urgence et d'intervention, la Région wallonne.

Et lorsqu'on met tout cela ensemble, on essaie d'en faire une matrice de réflexion et de pouvoir arriver à ceci, qui sont les priorités du Plan Zonal de Sécurité actuel.

Et donc vous lirez comme moi qu'il y a 4 priorités:

- *la sécurité routière,*
- *le trafic de stupéfiants,*
- *la criminalité de rue ,*
- *les incivilités.*

Il y a une priorité de fonctionnement interne sur laquelle je pourrai revenir par après.

Et 3 points d'attention qui sont:

- *le vol qualifié habitation,*
- *les violences intrafamiliales,*
- *le radicalisme et l'extrémisme.*

Je vais revenir sur la petite phrase juste en-dessous.

Alors vous allez me dire: "Monsieur le Chef de Corps, le vol qualifié habitation, les violences intrafamiliales, le radicalisme et l'extrémisme sont seulement des points d'attention".

Alors il y a derrière une explication assez logique, c'est également une volonté des instances fédérales, c'est de dire que pour ces points-là, il y a déjà depuis de très nombreuses années, une attention particulière qui a été posée et des actions qui ont été faites.

Donc c'est-à-dire que pour ces choses-là, cela reste bien évidemment une priorité mais dans le cadre de quelque chose qui existe déjà et pour lequel des adaptations à la marge et quand je dis à la marge, ce n'est pas tout à fait vrai en matière de violences intrafamiliales.

Par exemple; la création d'un CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles) est quelque chose d'éminemment important donc on continue à faire attention à ces sujets-là.

Le plus important pour moi, peut-être bizarrement à vos yeux, ce ne sont pas les 4 priorités à gauche mais la petite phrase qui est en-dessous. C'est de pouvoir, en cas de problème nouveau, en cas d'émergence d'un phénomène qui n'était pas une priorité, c'est d'y donner une suite adéquate, d'y réagir et avec la souplesse et la rapidité voulue.

Donc j'aurais très bien pu vous dire mais c'est vraiment une vue de l'esprit ce que je vous dit ici, j'aurais très pu vous dire: "Vous savez, les drifts à la Citadelle ou au rond-point près de l'avenue Jean Materne, c'est bien beau mais ce n'est pas une de mes priorités".

Cela aurait fait sourire tout le monde, enfin sourire jaune sans doute. Et in fine, on se rend bien compte que ce comportement-là, par exemple, doit faire l'objet d'une prise en charge souple et rapide.

Alors on sait que c'est un phénomène qui se passe plus quand il fait beau et que le soleil se couche plus tard. Donc on sait déjà bien qu'en mai, juin, juillet, août, cela va revenir mais nous avons pris ce phénomène à bras le corps, soit en bon accord avec la Ville qui a été déposer, à notre demande, selon leur proposition, des blocs de béton pour éviter l'accès au grand parking sur l'esplanade de la Citadelle.

Ou, par exemple, pour de temps en temps amener des caméras qui vont prendre pendant un certain nombre d'heures, les plaques qui passent à cet endroit-là puis on va enlever les caméras.

Ou, par exemple, pour mettre en œuvre ce qu'on appelle la saisie administrative de véhicules et je tiens à signaler que nous avons été aussi en Belgique, tout à fait pionniers dans ce cadre-là, c'est-à-dire que, comme le Pouvoir judiciaire estime ne pas devoir saisir judiciairement le véhicule et bien nous avons, avec le Bourgmestre, décidé de mettre en œuvre une procédure de saisie administrative. Et donc nous soustrayons, pendant quelques jours, à ce brave pilote, son engin.

Et je peux vous dire que lorsqu'on enlève, pendant 4, 5 jours, cet engin-là à ce brave pilote et bien cela porte beaucoup plus d'effet que s'il reçoit un procès-verbal qu'il recevra quand même dans sa boîte aux lettres quelques jours ou semaines plus tard.

Donc c'est vraiment le plus important, me semble-t-il, cet aspect des choses.

La limite de l'exercice – et c'est pour cela que je vais vous parler par après de la lettre de mission – c'est que si vous prenez le Plan Zonal de Sécurité des 179 Zones de Police en Belgique, vous allez voir stupéfiants, sécurité routière, criminalité de rue et incivilités. Et vous verrez de temps en temps aussi violences intrafamiliales, vol qualifié dans habitation parce que finalement, c'est le lot de tous les citoyens en Belgique d'être confrontés à ce genre de choses. Et c'est la logique même qu'une zone de Police prenne ces phénomènes en charge.

Et donc je vous fiche déjà mon billet si vous m'en permettez l'expression que le Plan Zonal de Sécurité 2026-2031 que vous approuverez, je l'espère, comportera comme priorités stupéfiant, la sécurité routière, les incivilités et la criminalité de rue.

Avec cela, on ne fait pas grand-chose de spécifique à la Zone de Police de Namur. Donc à côté de cela, il y a un autre texte qui est pour moi fondamental qui s'appelle la lettre de mission.

Qu'est-ce que c'est la lettre de mission et à quoi sert-elle?

La lettre de mission est un texte que vous approuvez, une fois tous les 5 ans et qui est le contrat que vous passez, vous et moi. Ce sont les engagements que je prends en tant que mandataire, en tant que Chef de Corps et ce sont les engagements sur lesquels, après 5 ans, si je vous dis: "Je m'amuse bien à Namur. Est-ce que vous voulez bien que je sois encore votre Chef de Corps?" et bien, vous allez regarder si j'ai bien rempli la part de mon contrat.

Et si à un moment donné, vous voyez plein de feux rouges, n'a pas été fait, n'a pas été fait, n'a pas été fait alors que je me suis engagé à le faire 5 ans plus tôt et bien, vous me direz: "Monsieur le Chef de Corps, vous êtes très sympathique. C'est gentil de venir une fois de temps en temps nous dire bonjour mais allez peut-être voir ailleurs ce qu'il s'y passe".

Donc vous avez un intérêt à pouvoir vous saisir de cet outil qui est un outil propre, à ce moment-là, à la Ville de Namur et j'ai intérêt en bonne écoute et en bonne phase avec vous, à mettre dedans des choses qui vous intéressent et à exécuter les missions qui sont reprises dans cette lettre de mission.

Je vous passe sur la manière dont elle a été élaborée. J'insiste pour vous dire que, dedans, il y a l'importance que je marque – et c'est très important pour moi – aux valeurs de fonctionnement et de travail que doivent respecter tous les membres de la Zone de Police.

Elles sont énumérées, elles sont expliquées, elles sont discutées avec tous les membres de la Zone de Police lors de nos entretiens de fonctionnement. Ils savent – même si les valeurs sont quelque chose qui normalement est partagée par tout le monde, devrait bien être exécutée et suivie par tout le monde – ils savent que ces valeurs-là sont fondamentales pour vous et pour moi et qu'on regardera le travail qu'ils exécutent au regard de ces valeurs.

Vous trouverez dans cette lettre de mission 2 types d'objectifs: l'objectif opérationnel et organisationnel.

Au niveau opérationnel, vous les trouverez en matière de partenariat parce que, s'il y a une trentaine d'années, on pensait que la Police était capable toute seule, comme une grande, de résoudre tous les problèmes de sécurité, ben, ce n'est pas tout à fait le cas et que le partenariat est une chose qui est éminemment importante, que ce soit avec les institutions fédérales, régionales mais aussi et surtout avec les services qui travaillent au sein de votre Administration et avec qui nous sommes, dans de nombreux groupes de liaison en phase et en bon échange.

Le rôle de la Direction des opérations, je vais y revenir. Et les fonctionnalités de base, on en reparle. Et je viendrai rapidement sur 2 fonctionnalités d'appui opérationnel qui sont aussi propres à notre Zone de Police.

Les objectifs organisationnels

J'en ai déjà parlé. C'est une bonne gestion des ressources humaines, une bonne gestion des ressources matérielles, un point particulier sur la communication, l'intégrité – je vous en ai parlé – le développement durable, par exemple, au travers de l'électrification du charroi et le rôle sociétal que doit jouer notre Zone de Police.

Ce qui m'amène à vous donner quelques réalisations pour vous donner un petit exemple de ce qui est notre quotidien:

- L'année 2023, 25.000 visiteurs ont poussé les portes l'un de 2 locaux d'accueil. 25.000 visiteurs, cela veut dire environ, en moyenne, 70 par jour. 70 personnes qui tous les jours poussent la porte d'un des 2 bureaux.*

Et si vous me demandez si je dois ouvrir l'Hastedon 24h/24, dans les 70 personnes, il y en a 60 au Théâtre et 10 en haut. Le Théâtre est le cœur de vie de l'accueil.

- 93.000 coups de téléphone pour demander l'appui de la police. De ces 93.000, 60.000 contiennent une demande d'intervention: "S'il vous plaît, envoyez-moi la police". Et dans ces 60.000, 38.000 ont généré l'envoi d'une équipe de police. 38.000 par an, 100 par jour. Plus de 100 par jour, à plus de 100 reprises, nous envoyons une équipe principalement en véhicule mais éventuellement à vélo ou à pied pour répondre à un besoin d'intervention, une demande d'intervention urgente d'un citoyen.*

- 2.659 arrestations. Alors j'entends de temps en temps dire: "La police, ce sont des cowboys dès qu'ils peuvent arrêter quelqu'un pour montrer l'exemple, ils le font". Et on y va à qui mieux mieux.

Et bien j'espère que par ce chiffre, je vais vous prouver que ce n'est pas le cas parce qu'une arrestation nécessite de ramener la personne au site Théâtre donc c'est-à-dire que nous n'avons plus les 2 policiers qui étaient visibles sur le territoire d'action de la commune puisqu'ils doivent rentrer pour faire les devoirs qui sont afférents à l'arrestation de la personne.

Ils doivent remplir toute une série d'administration, de papiers, de justifications, exécuter une fouille et tout à fait logiquement, entendons-nous bien. Le fait de priver quelqu'un de sa liberté est un acte de contrainte grave, important.

Donc cela nécessite de longs travaux administratifs qui sont faits, qui doivent être faits. Et si vous divisez 2.659 par 365, cela fait environ, un petit peu plus que 7 arrestations par jour. Et je dispose de 6 cellules.

Donc même matériellement, si par hasard, il me prenait une petite zine, comme on dirait à Bruxelles, de vouloir arrêter tant et plus, je n'ai même pas des endroits pour pouvoir mettre ces personnes.

Donc par la porte ou par la fenêtre, rassurez-vous si on procède à une arrestation, c'est vraiment le moyen ultime, on ne sait pas faire autrement, on a discuté, on a tempéré, on a dialogué: "Mais là, désolé, Madame, Monsieur, nous devons absolument vous priver de liberté".

Vous voyez qu'il y a une répartition relativement homogène entre les arrestations judiciaires: "Vous avez commis une infraction et nous vous arrêtons pour ce faire" ou les arrestations administratives dont la toute grande majorité font suite à des privations de liberté pour ivresse publique, qui est la raison principale des arrestations administratives.

Je vous laisserai également découvrir les autres chiffres.

Alors j'ai ici quelques petites informations sur chacun des services, je ne vais pas les passer en revue, cela nous mènerait beaucoup trop loin mais il y a quand même un point important et qui fait partie de la lettre de mission, c'est la Direction des Opérations.

Et je ne dis pas cela parce que le Directeur des Opérations est présent discrètement dans le public, ce jour. Il est sans doute venu écouter ce que je disais de sa Direction, de ma Direction.

Elle joue, dans notre Zone de Police, un rôle très important et je vais, par exemple, vous indiquer quelque chose d'assez important qui a été fait en 2024, c'est la création d'une toute nouvelle cellule sous la responsabilité de cette Direction qu'est la cellule HERSCHAM.

Donc nous avons consacré 3 membres du personnel qui travaillent dorénavant en civil et qui ont comme unique mission d'être l'interface entre les services de la Cohésion sociale de la Ville et les services uniformés, plus répressifs de la Zone de Police pour s'occuper du public précarisé que sont les personnes qui sont sans domicile fixe ou des mendiants de rue.

Et donc de manière à pouvoir mieux connaître cette population, à pouvoir mieux l'aiguiller vers des services d'aides et ne pas simplement et bêtement intervenir de manière répressive, nous avons donc créé auprès de cette Direction, cette cellule qui est depuis le 1^{er} novembre de l'année passée active dans ces domaines-là.

En matière de gestion de l'information, je vous passe les milliers d'informations qui nous rentrent tous les jours qu'elles soient fédérales, qu'elles soient régionales, qu'elles soient judiciaires, qu'elles soient administratives.

Tous les jours, nous digérons ces informations et nous mettons tous les jours, 24h/24 à disposition de nos équipes d'intervention, un briefing personnalisé en fonction des informations du jour précédent.

Donc lorsque le personnel prend son service, il a à sa disposition sur sa tablette informatique, les éléments ou les informations des 24 dernières heures et les points d'attention que nous sollicitons de sa part.

Si vous sollicitez de la Police une présence à tel endroit parce que vous êtes le relais de citoyens qui se sentent insécurisés, si au départ du Collège communal, j'ai des demandes pour dire qu'il y a eu des dégradations à tel endroit, le lendemain à 8h, la 1^{ère} équipe d'intervention a sur sa tablette: "Se rendre à tel endroit pour telle raison". Et elle se rend à tel endroit pour telle raison. Et elle explique à sa petite tablette qu'elle s'est rendue à telle heure, à tel endroit et ce qu'elle a vu.

Ce qui permet après une semaine ou un mois ou 2 mois en fonction du phénomène qui est combattu de dire au Collège communal, à Monsieur le Bourgmestre: "Voilà votre demande, voilà le nombre de fois où on est passé, voilà les résultats de nos passages à ces endroits. Nous avons ou pas résolu le problème. Nous avons ou pas renvoyer la problématique par ailleurs".

Un autre point en matière de gestion de l'information, c'est la gestion des images. Je reviendrai si vous le souhaitez sur les réseaux des caméras. Mais il faut savoir que ces caméras, nous les utilisons maintenant non seulement de manière réactive dès lors qu'il y a des infractions qui ont été commises et que le Procureur du Roi nous demande: "Si vous avez des images, mettez-les avec le procès-verbal".

Nous les utilisons aussi à destination de nos membres du personnel et donc nous avons de plus en plus de membres du personnel qui nous disent: "tiens, j'ai dû intervenir à la demande d'un citoyen à tel endroit" et le citoyen m'a dit: "Oui mais c'est très simple, l'auteur des faits, il avait un pantalon rouge". Et donc notre policier nous demande: "Tiens, est-ce que sur vos caméras, vous n'auriez pas à telle heure +/- dans cet espace géographique, quelqu'un qui portait un pantalon rouge?".

Nous avons reçu de nos membres du personnel en 2024, plus de 1.000 demandes de ce type. Dans plus de 50% des cas, nous avons pu donner une réponse positive à la demande de nos membres du personnel.

Donc nous avons pu, de manière réactive, dire à nos membres du personnel: "Si, ici, nous avons quelque chose pour toi. Tiens, recherche un petit peu ceci. Fais paraître auprès des autres collaborateurs le visage de quelqu'un qui pourrait avoir quelque chose avec l'infraction qui a été commise".

Les opérations de sécurisation

Nous avons mis sur pied maintenant depuis 2 ans, des opérations de sécurisation, c'est-à-dire en plus de tout ce que nous faisons, nous rassemblons environ 2 fois par mois entre 15 et 40 membres du personnel et nous faisons des opérations particulières.

Et une fois par mois, nous transmettons tout ces résultats à la presse donc vous devez voir une fois par mois dans vos journaux locaux, ce que nous avons fait le mois qui précède. C'est également une manière d'expliquer aux citoyens ce que nous faisons.

Les patrouilles URBAN

Ce sont des patrouilles pédestres, nous avons maintenant tous les jours de la semaine plus le samedi, 8 personnes, 4 équipes pédestres de 2 personnes, qui font des missions de police et qui préfigurent assez logiquement ce que deviendra la gestion de la sécurité dans le futur piétonnier parce que quand le piétonnier aura pris l'ampleur qu'il doit prendre, ce sera terminé de commencer à rouler en véhicule feux bleus, bitonal dans cet espace puisque tous les véhicules doivent se déplacer au pas, dans un espace de ce type-là. Et donc nous essayons déjà ce que seront demain nos interventions dans le piétonnier.

Je tiens à votre disposition des explications complémentaires sur ce que fait Police Secours, sur ce que fait la Proximité, sur ce que fait la Circulation, les Enquêtes et Recherches.

Et j'en terminerai au niveau des opérations par 2 appuis opérationnels que nous sommes aussi parmi les rares Zones de Police, en Belgique, à disposer parce qu'il est nécessaire d'avoir un certain nombre de collaborateurs pour pouvoir mettre ces 2 entités sur pied.

Nous avons le groupement d'interventions Spéciales (le GIS) et nous avons une brigade canine composée principalement de maîtres-chiens de patrouille donc que vous rencontrez

peut-être lorsque vous déambulez en ville.

Mais aussi depuis maintenant 2 ans, 2 maîtres-chiens stup' donc qui reniflent soit les objets, soit des personnes qui seraient en possession de stupéfiants et qui permettent, dans ce cadre-là, de faciliter le travail policier. Donc c'est quand même une plus-value indéniable de pouvoir disposer de ces personnes.

Les perspectives 2025

Je ne vous surprendrai pas qu'en vous expliquant tout ce que je vous ai expliqué jusqu'à présent, il y ait encore du travail et donc la lettre de mission qui a été esquissée trouvera à continuer à être rencontrée en 2025.

Il y a peut-être 2 choses que je mettrai en exergue dans ce cadre-là. Le dernier point en bas, à droite, nous allons continuer à développer le réseau urbain de caméras de surveillance et en bas, à gauche, cela coule peut-être de source mais cela me semble tout à fait logique pour le gestionnaire que je me dois d'être, c'est qu'on va quand même, au niveau des investissements et du travail policier, garantir – et nous le faisons chaque année dans l'exercice budgétaire – qu'à l'horizon de 5 ans, il y a bien sûr un équilibre budgétaire qui est atteint.

Et donc je suis également très attentif au respect de cet équilibre – à juste titre, la tutelle me demanderait des comptes si ce n'était pas le cas – mais également à l'emploi le plus efficace possible des ressources que vous mettez à la disposition de votre police.

Un scoop, ce n'est pas une décision personnelle, c'est une décision fédérale et c'est déjà en œuvre dans certaines Zones de Police.

Si vous croisez un véhicule qui ressemble à un véhicule des pompiers ou à un véhicule des ambulanciers au niveau du stripping de sécurisation alors que vous avez l'habitude de voir les véhicules policiers tels que je vous ai montré tout à l'heure, n'ayez pas peur, ce sont des véhicules policiers.

Et donc le marquage que vous voyez ici en jaune et bleu deviendra à l'horizon de 2030, le seul marquage autorisé pour les véhicules de police. Vous ne les verrez pas tout de suite dans notre Zone de Police parce que je n'ai pas la prétention de vouloir ici dépenser inutilement l'argent du contribuable en changeant très rapidement l'ancien stripping par du nouveau pour faire beau.

Donc nous remplacerons le stripping quand nous remplacerons les véhicules. Et donc ce sera plus à l'horizon de 2028-2029 que vous verrez cela sur le ressort de notre Zone de Police.

Il y aura également un nouvel uniforme. Je vous passe les discussions sur la couleur orange ou la couleur jaune en matière de fluo. Je le ferai si vous voulez après, en aparté. Ce n'est pas la chose la plus importante.

Mais un futur uniforme policier nécessaire à mon sens, après 25 de l'ancien uniforme qui devient un petit peu vieillot, pas au niveau de la beauté mais au niveau de ses caractéristiques techniques. Il est nécessaire de pouvoir remplacer celui-ci et vous verrez ici aussi dans une perspective de 5 ans des policiers qui seront avec du jaune fluo et plus avec de l'orange.

Je vous passe également très rapidement, sans entrer dans les détails, le fait que l'entièreté du Code pénal change et entre en vigueur l'année prochaine.

L'entièreté du Code de la route qui deviendra le Code de la voie publique change et entre en vigueur l'année prochaine.

Et je ne vous parle pas non plus de la directive européenne sur l'intelligence artificielle qui va également au même titre que le fameux RGPD, il y a quelques années, nous demander énormément de travail sur ce qu'on peut et ne peut pas faire dans ce cadre-là.

J'en terminerai par ce petit slide-ci pour vous présenter 4 enfants des membres du personnel. Cela fait également partie de notre communication. On a fait un petit shooting photos l'année passée d'enfants volontaires, bien sûr, et les parents ont marqué leur accord pour distribuer et pour faire paraître des photos de leurs enfants dans des tenues propres à la zone de Police de Namur.

Et vous allez lire avec beaucoup d'attention: "Monsieur le Chef de Corps, il s'est trompé de slide, il nous annonce les portes ouvertes pour le 1^{er} juin 2024". Mais c'est exact, il y a eu des portes ouvertes le 1^{er} juin 2024.

C'est une manière efficace, me semble-t-il, pour vous comme pour les citoyens de faire connaissance avec sa police, de pouvoir les rencontrer, toucher le matériel, parler avec les policiers.

Et donc si je peux vous rassurer d'une manière ou d'une autre, au cours de cette législature communale, vous aurez l'occasion de voir à nouveau l'organisation d'une journée portes ouvertes mais ce ne sera pas en 2025, ce sera pour plus tard.

Monsieur le Bourgmestre, j'ai sans doute, comme d'habitude, été un petit peu plus long que ce qu'il était prévu mais j'en ai bien sûr profité et je suis à votre disposition pour les questions.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Commissaire, vous savez que la concision étant ma plus grande qualité, je suis vraiment heurté par le temps que vous avez pris pour exposer vos propos.

Je le dis évidemment en forme de boutade pour celles et ceux qui prendraient mon propos au 1^{er} degré. Je pense qu'effectivement, il était de bon ton que vous preniez le temps utile pour planter le décor et donner un maximum d'informations à chacune et chacun.

Et comme prévu, s'ouvre à présent le tour des questions/réponses pour celles et ceux qui souhaiteraient approfondir un des enjeux que vous avez esquissés ou au contraire, aborder d'autres thématiques que celles que vous avez-vous-mêmes abordés.

Je vois la main levée de Madame Lazon. Qui d'autre? Comme cela je prends une 1^{ère} vague. Voilà, Monsieur Demarteau, Madame Hallet, Monsieur Delahaut, Monsieur Martin, Monsieur Bruyère.

Voilà et puis on fera . Bon allez, je vous prends tous comme cela c'est plus facile. Qui d'autre pour ce 1^{er} round? Vendu.

Madame Lazon, je vous en prie.

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Monsieur le Bourgmestre et merci surtout à notre Chef de Corps pour cette présentation bien complète, bien détaillée.

Et je crois que de façon unanime, je peux dire que la sécurité n'est pas une priorité mais est LA priorité. En tout cas, c'est le cas pour Les Engagés. Je crois que c'est aussi – je ne crois pas, je suis certaine – c'est le cas puisque dans la Déclaration de Politique Communale, la sécurité est bien présente et nous y tenons particulièrement parce que c'est pour nous un pilier essentiel au bien-être des Namurois mais également au vivre-mieux à Namur. Et j'implique là-dedans aussi le bon développement de la ville que ce soit du côté cohésion sociale et économique.

Alors dans votre présentation que ce soit dans les fonctions de base, que ce soit dans les activités et opérations donc au début et à la fin de votre exposé, ce qui ressort, c'est que le rôle de la police n'est pas uniquement dans la répression. Vous avez même vous-mêmes dit: "Sauf quand c'est nécessaire" et c'est bien normal évidemment mais qu'il y a aussi tout le côté prévention.

Je fais un lien avec les nouveaux vêtements probablement aussi. Vous avez parlé de visibilité pour qu'ils soient beaucoup plus visibles. Mais moi, je mettrais le lien avec proximité parce que c'est bien aussi d'être là, dans la rue, d'être visible mais la proximité aussi avec le citoyen pour

entrer en contact de chaque côté, que ce soit de la police ou que ce soit du citoyen. Cela me semble important.

Mais je me permettrai simplement – et ce n'est pas du tout une critique, c'est un constat – de retour de rencontres avec des citoyens, c'est en lien avec la proximité, c'est au sujet des agents de quartier.

Vous avez aussi évoqué qu'il y allait y avoir plus de véhicules pour les agents de quartier. Voilà, j'ai souvent, nous avons souvent parce que nous en avons parlé à plusieurs reprises, entendu des personnes dire: 3mais on ne connaît pas notre agent de quartier, on ne le voit pas souvent. Probablement parce que les heures où l'agent de quartier vient parfois à la rencontre des citoyens, ce sont les heures où les gens travaillent aussi.

Donc voilà, je vous le dis encore une fois, ce n'est pas du tout une critique, c'est un constat qui nous revient souvent. C'est: "Qui est notre agent de quartier, on ne le voit pas souvent, on ne le connaît pas?".

Et donc je pense que dans un travail de proximité où le citoyen et la police ne sont pas dans un rôle où il y en a qui font peur à l'un ou à l'autre, ni dans de la répression mais plutôt dans l'accompagnement, je pense que c'est peut-être important d'axer ce côté proximité et connaissance des agents de quartier par les citoyens namurois.

Voilà, sinon je n'ai qu'à vous remercier et en même temps tout votre personnel de veiller à la sécurité des Namurois nuit et jour. Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Lazon.

J'ai noté aussi Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Chef de Corps, un tout grand merci.

Moi en tant qu'ancien Conseiller et pas d'une seule législature, on connaît toujours votre volonté d'avoir un maximum de clarté et d'informations qui nous sont données. Et pour cela, on vous dit merci parce que c'est vrai qu'avoir l'initiative de vous avoir ici ce soir et pour vous, c'est important aussi de partager tout ce qu'il se passe dans la vie de notre Zone de Police monocommunale parce qu'on parle toujours de notre rôle de Conseiller communal mais on est aussi Conseiller de la Zone de Police. C'est un petit moment, souvent plus petit, en tout cas, que le Conseil communal mais c'est très, très important.

Comme l'a dit ma collègue, Geneviève Lazon, la sécurité, c'est vraiment LA priorité de cette majorité et du Collège comme on a pu le voir lors de l'installation et la Déclaration de Politique Communale.

Alors vous avez eu le nez fin mais vous le savez que les caméras sont toujours un point que les Conseillers adorent parce que c'est vrai que cela cause débat mais c'est aussi quelque chose dont on aime bien avoir les tenants et aboutissants.

On entend souvent à Namur que les caméras sont présentes mais il y a toujours aussi l'information – et est-elle vraie ou pas – que certaines sont défaillantes ou à certains coins, sont oubliées. On parle, par exemple, de la rue Rogier, du parc Louis-Marie ou encore l'actuel square Léopold.

On nous dit souvent que si des choses s'y passent, c'est aussi parce que les caméras ne sont pas fonctionnelles lors que pouvez-vous dire sur le réseau des caméras en général? On sait qu'on fait des investissements pour les nouvelles mais quant est-il de ce qui est existant et est-ce qu'on fait un audit en temps réel des caméras, de la bonne gestion et de la bonne fonctionnalité de chacune?

Et alors est-ce qu'on a déjà des pistes sur le futur des caméras donc les futurs endroits mais aussi les futures technologies qui vont aller avec?

Vous parliez de l'intelligence artificielle tout à l'heure et des nouvelles législations qui vont s'y ajouter. Et bien quelle est la vision de la Police de Namur par rapport à l'utilisation de cette intelligence artificielle?

Pour parler d'exemple de la personne avec possiblement un pantalon rouge. Est-ce qu'on utilise déjà? Est-ce qu'on va utiliser l'intelligence artificielle et tous les moyens actuels pour retrouver facilement des personnes et ne pas avoir quelqu'un, peut-être, qui cherche sur la bande pendant tout un temps.

Alors on a et on le reçoit, pas encore peut-être ou une fois pour les nouveaux Conseillers mais on reçoit un bilan des patrouilles et des actions qui ont lieu en centre-ville. Est-ce que vous pouvez donner encore quelques petites informations sur vraiment ce qui est mis en place pour le centre-ville et les zones commerçantes?

Ou en tout cas, les zones à forte densité de population comme tous les petits centres – je pense à Salzinnes, Bouge, Jambes – qu'est-ce qui, pour le moment, est encore plus mis en place?

Vous parliez justement d'arrestations, etc. C'est vrai que certains disent qu'on arrête trop, d'autres pas assez. On n'aurait peut-être plus tendance à dire que, parfois, un bon exemple à un endroit, c'est aussi montrer que la Police est présente parce que le dialogue, c'est important.

La police n'a pas que ce rôle de répression et vous l'avez encore bien soulevé aujourd'hui mais il faut dire aussi que la Police doit avoir son rôle et se faire respecter à des moments. Et c'est très important de pouvoir avoir ce climat de dialogue mais aussi, à un moment, avoir quelqu'un qui montre l'autorité et qui dit que si cela ne se passe pas comme cela doit se passer, les moyens doivent être pris.

On a, il y a quelques jours encore, eu un reportage de la RTBF sur les assuétudes et plus particulièrement sur la kétamine qui est consommée par les jeunes. On voyait un jeune qui était malheureusement pour l'image, dans un parc, une petite placette à Jambes.

Qu'en est-il à propos de tout ce problème de drogue et quelle est la bonne relation ou non avec la Police judiciaire? Est-ce qu'on a vraiment des résultats? Est-ce que vous, vous avez un retour des résultats vraiment obtenus avec tous les signalements et toutes les actions que vous avez au niveau local?

Parce qu'on sait que les actions sont nombreuses mais est-ce que cela a le retour escompté? On aimerait bien, au sein du MR, une petite information de votre part.

Et alors quand vous avez parlé du plan HERSCHAM, la collaboration avec les services sociaux, on sait que c'est quelque chose de nouveau avec ces nouveaux policiers mais qu'en est-elle de manière générale? Est-ce que la Police, en plus de cette nouvelle initiative, a de bons contacts et peut vraiment se voir avoir un relais aussi dans son travail au niveau de la politique sociale?

Et enfin, on sait, on parlait du côté de la Police judiciaire mais on a un nouveau Procureur du Roi et donc qu'en est-il de la manière dont tout s'organise avec ce nouveau Procureur du Roi? Est-ce que les suivis se passent bien avec la Police et les collaborations sont fructueuses?

Voilà Monsieur le Chef de Corps. Merci, en tout cas, pour votre présence. Merci pour le travail que vous fournissez. C'est le travail de vos équipes aussi parce que c'est précieux pour nous et pour les Namuroises et Namurois qui sont amoureux de leur ville, qui veulent rester la petite ville tranquille.

Alors on sait que ce n'est plus, en tout cas, toujours ce qu'on pense mais en tout cas, il faut vivre au quotidien aussi et parfois, il faut tordre le cou à ce qu'on entend et à ce qu'on vit vraiment sur le terrain. Et on s'en fera le relais également.

Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Demarteau.

La parole est à Madame Hallet.

Mme M. Hallet, Conseillère communale Ecolo:

Oui. Bonsoir. Merci beaucoup.

Je tiens vraiment à vous remercier pour l'exposé que vous avez fait. C'était extrêmement clair, précis. Et des collègues m'avaient dit: "Tu vas voir, cela va être génial parce que tu es Conseillère communale mais tu vas aussi être Conseillère de la Zone de Police". Et en effet, cela m'intéresse énormément alors merci beaucoup.

Ma question sera brève, en fait. Je me demandais ce qui était mis en place, déjà entamé ou en termes de perspectives pour le personnel pour ce qui est de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Donc voilà, j'entends que vous avez beaucoup de visites par jour, d'interventions aussi. Voilà, vous êtes, sans doute, surchargé de travail. Néanmoins, c'est un point d'attention qui me semble très important que je souhaite exprimer au nom de mon groupe, qui est le traitement égal, bien sûr – et je suis certaine que vous partagez mon opinion – le traitement égal de chaque personne qui se présente à la Police, que son handicap soit visible ou invisible d'ailleurs.

Et donc je me posais simplement la question, en termes de formation, sensibilisation, prise en compte des situations spécifiques des personnes qui se présentent à la Police, que le handicap soit visible ou invisible, physique ou mental ou bien en déficience intellectuelle.

Voilà, je vous remercie.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Hallet.

Monsieur Delahaut.

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Monsieur le Chef de Corps, bonsoir.

Je suis commerçant et aujourd'hui, je me fais écho d'autres commerçants, je me fais également écho de clients, de clients qui viennent dans notre commerce à Namur avec un sentiment d'insécurité.

C'était un sentiment d'insécurité que je ne partageais pas à l'époque parce que je pensais que c'était d'emblée un problème de mauvaise image et que la différence fait peur. Aujourd'hui, en fait, il n'y a plus que la différence, il y a autre chose. Il y a un véritable phénomène d'agressivité. Il y a un gros sentiment d'insécurité que je partage aujourd'hui.

Malheureusement, je pense qu'aujourd'hui, on n'est plus dans cette garantie de pouvoir jouir de l'ensemble de nos besoins fondamentaux et le besoin de sécurité en est un d'eux.

Pour prendre exemple, hier soir, on était en préparation de ce Conseil et figurez-vous qu'un gardien, justement de l'aile Eden, est venu nous rejoindre lors de la préparation de ce Conseil pour nous demander si nous restions encore longtemps.

Et nous avons dit: "Ecoutez, on en a encore pour une petite demi-heure, quelque chose comme cela". "Ah ben, écoutez, c'est parce qu'il y a une personne qui est très menaçante à l'extérieur. On va devoir appeler la Police, sans quoi on vous demanderait de rester encore un tout petit peu à l'intérieur pour éviter d'avoir des problèmes".

C'est quand même dommage aujourd'hui, en 2025, de devoir encore assister à ce genre d'argument et de sentiment d'insécurité. Alors évidemment, ce sentiment d'insécurité, en tant qu'homme, je subis moins cette crainte mais je peux imaginer que les personnes qui sont fragilisées aujourd'hui, les personnes âgées, les personnes qui sont plus faibles ont encore plus, en fait, ce fameux sentiment.

Donc voilà, c'est vrai qu'il y a des efforts qui sont faits par les commerçants. Les efforts ne sont pas faits que par les commerçants, il y a également des efforts qui sont faits par la Ville.

Malheureusement, tous ces efforts sont un peu vains si on voit, en fait, l'image de notre ville qui est aujourd'hui ternie par cette présence de personnes qui sont nuisantes.

Je ne veux pas parler, je ne veux pas dénigrer, je ne veux pas dire du mal des mendiants. Ce qui n'est pas juste, c'est la nuisance qui est générée par ceux-ci. Voilà.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Delahaut.

Monsieur Martin prend le relais.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, merci Monsieur le Chef de Corps pour votre exposé, toujours aussi complet et même si on connaît la musique, c'est toujours important de pouvoir aussi avoir votre éclairage sur les chiffres et sur les actions qui sont menées, les ambitions.

Je pense, en effet, qu'on a la chance dans cette ville, enfin que vous ayez la chance d'avoir de l'ambition pour vos services. Et quand je regarde les chiffres, le niveau du cadre qui est bien rempli, je pense qu'on peut se féliciter au niveau du Conseil, de pouvoir globalement donner les moyens à notre Police de fonctionner puisque la sécurité est un des besoins essentiels pour toutes les personnes qui vivent sur notre territoire.

Et je pense, en effet, que c'est un des 1^{ers} droits qu'on tente, en tout cas, de pouvoir vous donner via les moyens qui sont donnés à la Police. J'ai toujours regretté, naturellement, que les moyens communaux ne sont pas égaux à ceux qui devraient être au rendez-vous, à savoir le Fédéral, vous l'avez-vous-même souligné.

Considérant, fort heureusement, qu'on a l'appui du Régional pour les missions qui sont confiées, pour les missions – j'ai envie de dire – extraordinaires mais elles existent et qui nous apportent aussi une bulle d'oxygène dans les dépenses.

Et donc d'avoir un cadre qui est bien rempli, c'est bien de donner les moyens de ses ambitions mais c'est naturellement bien également et je pense qu'il est important de le souligner dans les difficultés budgétaires qui sont les nôtres et qui seront les nôtres dans les prochaines années, prochains mois; en tout cas, de pouvoir le souligner.

Et en termes d'effectifs si vous me le permettez, sur la 1^{ère} question que j'avais à vous poser, c'est de savoir si vous aviez ou si vous connaissiez la moyenne sinon fédérale, régionale du nombre de policiers par 1.000 habitants.

Savoir un peu si on était dans cette norme régionale ou bien si on était hors normes et le cas échéant, à la hausse ou à la baisse, je pense que ce serait intéressant de savoir comment la Ville de Namur se défend par rapport aux moyens qui vous sont octroyés.

Sur le volet de la sécurité, on vous a d'abord entendu et notamment avec Monsieur le Bourgmestre lors de vos derniers vœux sur l'importance de pouvoir rétablir prioritairement la sécurité en centre-ville.

Et on a vu, vous l'avez expliqué, avec les moyens qui ont été renforcés dans le centre-ville et on le voit – je vous remercie d'ailleurs – par l'état mensuel que vous faites sur les opérations de sécurisation. Je pense qu'elles sont intéressantes et cela démontre, le cas échéant, en tout cas, ce qui peut être apporté en termes de réponses.

Mais ce qui est intéressant également, c'est aussi le volet prévention qui est développé au sein de notre Police mais pas uniquement de notre Police mais c'est aussi les liens qu'on peut établir avec la volonté du Collège dans les derniers moments de sa vie sous la précédente législature, de renforcer le volet préventif par l'engagement d'éducateurs de rue.

On a également un groupe prévention sociale qui existe et donc ce qui est intéressant de voir avec vous, c'est quels sont, à l'heure actuelle, les liens qui sont cousus entre vous et l'état actuel des effectifs de prévention et j'imagine ceux qui arriveront ou ceux qui sont arrivés dernièrement.

Est-ce qu'en effet, ce volet-là est creusé? Si oui, comment? Avec quelle volonté puisqu'on le sait, je le répète mais je le répète à nouveau? Lorsqu'on avait eu la chance d'avoir, en Commission du Bourgmestre, le Procureur, il nous disait – et j'en parlais encore avec un de mes collègues tout à l'heure – "On vient enlever des dealers à un point central. Même si on les enferme, le lendemain, il y en a d'autres qui arrivent".

Qu'est-ce qu'on fait avec cela? Quelles sont les mesures qu'on peut prendre en termes de prévention? Et la prévention, ce qu'il nous disait et ce que j'ai aussi entendu, c'est le prendre le plus tôt possible et dès l'école.

Et donc ma question suivante: est-ce que vous travaillez avec les écoles dans ce volet préventif? Surtout sur tout ce qui est, naturellement, en lien avec les consommations de stupéfiants, voire de gaz hilarants, etc. Est-ce qu'il y a là, une approche pédagogique qui est faite? Et si oui, laquelle, lesquelles, pardon?

Enfin, je terminerai sur une question que je vous avais déjà posée en 2021 mais je reviens avec parce que vous avez parlé du Plan zonal de sécurité.

L'année passée, un nouveau moniteur de sécurité a été lancé au niveau fédéral avec l'occasion pour nous de pouvoir poser des questions très particulières sur le plan local. Si nous n'avons pas encore les réponses. Enfin la question est: est-ce qu'on a déjà reçu les éléments de réponse puisqu'on sait qu'il y a 430.000 citoyens qui ont été sollicités via ce plan, via ce moniteur de sécurité?

Donc si on a les réponses, est-ce qu'on a déjà exploré ou exploité comment on allait pouvoir mettre cela en œuvre? Si non, est-ce qu'on peut compter, éventuellement, dans une prochaine Commission, d'avoir votre point de vue sur ce qu'on peut faire des données qui sont remontées via ce moniteur de sécurité?

Voilà, en tout cas, pour les 1^{ères} questions, en vous remerciant naturellement déjà pour vos réponses et celles que vous ne pourrez pas donner, on pourra de toute façon, aller plus loin à un autre moment.

Merci à vous.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin.

La parole est à Monsieur Bruyère à présent et puis ce sera Madame Quintero.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Merci beaucoup pour la présentation, Monsieur le Chef de Corps.

On a effectivement appris beaucoup même si on est Conseiller depuis, même si on n'est pas des petits nouveaux. En tout cas, personnellement, j'ai beaucoup appris.

Et du coup, en fait, c'est grâce à l'exposé que j'ai aussi plein d'autres questions qui sont venues. Et voilà, il y en a effectivement beaucoup donc pas de problème si on ne sait pas répondre à tout.

D'abord, sur une 1^{ère} question qui est venue, liée à votre présentation. Le Fédéral exige, d'après vous, de nouvelles missions de la Police namuroise, vous l'avez dit sans donner d'exemples, Moi, je vous avoue puisque je ne connais pas bien encore le fonctionnement de la Police. Cela ne m'évoque rien donc je ne sais pas si vous avez une manière d'exemplifier cela.

Deuxièmement, par rapport au remplacement des départs, c'est très positif que, contrairement à d'autres services publics, il y ait un remplacement pour chaque départ que ce soit en pension ou en démission.

Mais si je comprends bien les orientations actuelles, à la fois de la Région wallonne, pour les communes sous plan de gestion qui ont des prêts auprès de Belfius, on va vers une nouvelle

façon de gérer le personnel, c'est-à-dire de ne pas appliquer ce remplacement de 100% des départs.

Est-ce que vous avez déjà eu des consignes, des informations par rapport à cela? Une éventuelle baisse de la dotation? Cela, c'est une question qui semble quand même importante au niveau de la gestion du personnel.

Le Fédéral ne semble pas, ne fournit pas la part suffisante de financement des grandes Zones de Police, en tout cas, des Zones de Police qui ont, à juste titre, besoin d'avoir plus de personnel qu'ailleurs parce qu'il y a des manifestations culturelles et autres.

Notamment, la Ville de Namur a des dépenses conséquentes de police et c'est bien normal pour lutter notamment contre l'insécurité. Quel est votre avis, vous sur la norme KUL et est-ce que vous avez une idée aujourd'hui, si j'ai bien compris, on est à une trentaine de pourcent de vos recettes qui viennent du Fédéral si je comprends bien et un peu moins de 10% de la Région wallonne, est-ce que vous avez une vue de cette évolution sur 5 ou 10 ans? Est-ce qu'il y a 5 ou 10 ans, le Fédéral donnait plus que 30% ou pas?

A l'heure actuelle, le corps de police, enfin, les policiers namurois peuvent partir après quel âge et combien d'années de carrière? Cela je vous avoue que je connais plutôt chez nous, au chemin de fer, qui est un fonctionnement de service public différent que dans le secteur privé puisque, dans le public, comme vous le savez bien mais je l'explique pour d'autres, la pension et le droit à la pension est à la fois, un salaire différé.

Donc c'est en compensation d'un salaire globalement plus faible que dans le privé qu'on a une pension supérieure. Après pour équilibrer d'une part et d'autre part, pour toute une série de raisons de pénibilité, on a une possibilité de partir plus tôt.

Mais je ne connais pas la règle à la police et est-ce que vous avez des échos de possible – notamment avec le nouveau Gouvernement qui risque d'arriver et des supers notes et des notes qui ont déjà fuité dans la presse et pas que – avez-vous entendu dire que possiblement l'âge de départ pourrait être remplacé, que les conditions de réduction de temps de travail, de changement de carrière dans les 5 dernières années de carrière, ces assouplissements pourraient continuer ou pas?

Voilà, cela m'intéresse de savoir si vous, vous avez déjà une info par rapport à cela et ce que vous en pensez.

Est-ce qu'il y a déjà eu un calcul et si non est-ce que c'est possible de faire un calcul de combien coûterait l'harmonisation vers le haut de l'ouverture des 2 Commissariats puisqu'il y a un Commissariat qui est ouvert 24h/24, 7 jours/7 notamment pour les plaintes mais pas l'autre?

Si j'ai bien compris la présentation, peut-être que je n'ai pas compris mais si j'ai compris, un des 2 est ouvert en heures ouvrables et en jours ouvrables et pas l'autre. Combien coûterait puisque je suppose qu'évidemment, comme beaucoup dans la vie, le fait de ne pas passer à une ouverture permanente, c'est aussi lié à des questions de budget? Est-ce qu'on l'a budgété?

Je vais rebondir sur la question de Monsieur Demarteau qui est, je trouve, une très bonne question, une bonne manière d'aborder la question du débat caméras ou pas caméras. Il y a-t-il effectivement des caméras dans les endroits clés pour couvrir 100% du périmètre des 4 zones qui ont été citées qui sont parmi les zones les plus problématiques, pas les seules donc parc Louise-Marie, rue Godefroid, croisement rue Godefroid/rue de Bruxelles, le parc Léopold.

Il y a-t-il des caméras là-bas? Est-ce qu'on peut constater que depuis qu'il y a des caméras, cela atténue plutôt le nombre d'incivilités ou pas? Et en lien avec cela puisque la prévention, c'est une clé pour une vie plus sûre – mieux vaut prévenir que guérir – est-ce que vous misez plutôt sur le maintien du personnel voire l'embauche de personnel et du personnel humain en permanence pour la prévention ou est-ce que vous comptez plutôt sur les caméras pour faire la prévention?

Je rebondis sur une question qui a été posée par quelqu'un d'autre pour l'approfondir aussi sur le lien avec Monsieur le Procureur et la Police fédérale. Comment la Police locale peut-

elle se mettre au service du démantèlement des grands trafics? Parce qu'on sait que l'insécurité liée au trafic de drogues, en général, dépasse largement et on est dans une commune parce que souvent c'est au minimum régional, voir même organisé nationalement, voir internationalement.

Est-ce que la Police de Namur a une place là-dedans ou pas forcément pour démanteler ces réseaux qui sont une des causes principales des problèmes de trafic dans les quartiers? Parce qu'on voit que si on ne le prend qu'en aval, c'est-à-dire contrôler le petit trafiquant au coin de la rue, on l'arrête lui. On met une amende et puis il y a un autre qui le remplace. Et les grands trafics en col blanc derrière ne sont même pas, n'apparaissent même pas quand ce n'est que du travail comme cela.

Concernant la question des agents de quartier, là aussi, je rebondis sur une question d'un autre Conseiller. Est-ce qu'on a des données à Namur ou ailleurs qui peuvent démontrer le rôle positif des agents de quartier pour la prévention et la dissuasion des crimes notamment les vols typiques en plein jour?

Est-ce qu'il y a une preuve qu'avoir des agents de quartier qui passent tout le temps ou, en tout cas, de manière plus régulière, cela aide à cela ou pas? Parce qu'ils connaissent le quartier, parce qu'ils sont juste là, physiquement.

Et du coup, pour rebondir, c'était une question de notre collègue, Madame Lazon, est-ce qu'au-delà du fait de connaître son agent de quartier ou pas, est-ce que le connaître et savoir qu'il est joignable et qu'il patrouille régulièrement dans le quartier, ne serait pas une piste pour notamment, en tout cas, dans mon quartier, à Jambes, c'est quelque chose qui revient souvent, les problèmes de dégradation, de vol en plein jour et toujours – cela, je ne dis pas que c'est mon constat, c'est ce que je lis sur les réseaux et que j'entends au petit Horeca du coin quand je discute dans le quartier, c'est: "Il y a encore eu un vol en plein jour, on a appelé la police, ils sont arrivés beaucoup trop tard, etc.".

Est-ce que vous confirmez que les horaires de la brigade HERSCHAM, je ne sais pas si c'est comme cela qu'on le prononce, sont des horaires de jour? Et donc pas de nuit? Je ne connais pas bien, je ne suis pas un spécialiste du secteur de la lutte contre la grande pauvreté et le soutien aux personnes en détresse.

Mais a priori, le fait que n'être ouvert qu'en journée, semble un peu paradoxal. Après vous connaissez mieux le sujet que moi, il y a sûrement, forcément y avoir une raison.

Pour embrayer là-dessus, sur la question des SDF tours puisqu'on en n'a pas encore parlé, est-ce qu'il y a des résultats concrets, tangibles qui peuvent dire que cela a servi à remettre les habitants dans le circuit de réintégration sociale?

Que quand une personne est interpellée, est-ce que vous savez nous dire quelle est, en général, la conséquence? Est-ce qu'ensuite, il y a une arrestation ou est-ce qu'il y a juste un déplacement ailleurs de la personne?

Est-ce qu'on donne une amende administrative? Est-ce que cela aide, d'après vous, à diminuer le nombre de SDF? Est-ce que cela ne fait que déplacer le problème?

Si jamais la police passe de nuit et voit, à -4, -5, -6 degrés, des personnes sans-abri visiblement laissées à l'abandon, est-ce que c'est dans vos missions, de les déplacer au moins au chaud vers le Commissariat? Qu'est-ce que la police fait dans ces cas-là? Je ne connais pas les procédures.

Eh, cela fait déjà pas mal. Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

C'est très bien. Merci Monsieur Bruyère.

Madame Quintero.

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Chef de Corps, c'est toujours un plaisir de vous entendre, c'est toujours très clair et intéressant. C'est important aussi d'avoir cette actualisation sur l'état des lieux, les projets en cours et à venir donc merci.

Alors moi, j'aimerais parler d'un volet qu'on n'a pas encore vraiment discuté sauf lors de votre présentation par rapport aux violences faites aux femmes et violences sexuelles.

Comme on le sait, en Belgique, 2 à 3 femmes sur 10 sont victimes de violences selon les chiffres des associations. Depuis l'entrée en vigueur de la loi "Stop féminicide" que Sarah Schlitz a fait voter, comment évaluez-vous son efficacité concrète sur le terrain?

Le travail avec les associations, les acteurs locaux avance-t-il bien comme prévu? Donc à Namur, on a la chance d'avoir le CPVS qui est en route depuis quelques semaines, même mois, depuis septembre, en fait. Plus? Tant mieux.

Quelles améliorations, justement, identifiez-vous pour renforcer cet effort collectif? En ce qui concerne la formation des policiers et policières, sur cette thématique donc, quels progrès ont été réalisés et quels défis subsistent?

Et quels moyens ou ressources supplémentaires seraient nécessaires pour aller encore plus loin dans la lutte contre les violences faites aux femmes?

On a également parlé aussi de la prévention, je pense que c'était Monsieur Martin qui parlait et Madame Lazoni là-dessus. Donc sur le plan prévention, comment voyez-vous l'articulation entre les services communaux donc Ville, associations, maisons de jeunes et la police et quelles pistes d'amélioration envisagées pour renforcer ces synergies?

Ce sera tout pour le moment. Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Quintero.

Je n'avais pas noté d'autres personnes ayant souhaité s'exprimer pour ce 1^{er} tour mais tant mieux, cela permettra à Monsieur le Chef de Corps de respirer un peu avant de commencer alors la longue séance des réponses à apporter aux questions des Conseillères et Conseillers. Et puis on verra s'il y a encore une ultime demande d'intervention avant de le libérer et de poursuivre l'ordre du jour de notre réunion.

Je vous en prie.

M. O. Libois, Chef de Corps:

Merci pour votre intérêt et vos questions multiples dont certaines sont redondantes donc peut-être que je répondrai partiellement à certaines questions au travers la réponse à d'autres. Néanmoins, si à la fin de ce petit marathon, j'ai omis de répondre à l'une ou l'autre question particulière, n'hésitez pas à revenir vers moi, je ferai de mon mieux.

Ce n'est certainement pas une volonté d'éluder celle-ci. Et si je ne sais pas y répondre, je vous dirai: "je ne sais pas y répondre et je chercherai la réponse par après.

Madame Lazoni, l'agent de quartier – et cela fait aussi écho à d'autres questions – "Je ne connais pas mon agent de quartier", je vais peut-être être un peu provocateur comme je le suis en répondant habituellement à cette question-là. Est-ce que c'est vraiment si important de connaître le nom de votre agent de quartier?

En posant cette question-là, j'ai de temps en temps envie de dire non parce que cela dépend pourquoi vous avez besoin de lui mais quelque part, l'important, c'est que si vous avez un jour besoin de lui pour les missions qu'il est le plus à même d'exécuter, il faut absolument que vous puissiez avoir un contact avec celui-ci. Cela s'entend bien.

Et la possibilité de connaître son agent de quartier passe évidemment par autant que possible la présence de celui-ci dans son quartier.

J'ai toujours été en face d'un dilemme par rapport à cela, l'organisation habituelle voulant que l'agent de quartier soit dévolu à un quartier donc c'est-à-dire qu'ici, dans notre belle ville, la

ville a été répartie en 38 quartiers donc nous disposons de 38 agents de quartier.

Et je vais peut-être vous surprendre mais parfois, il est assez compliqué pour un agent de quartier de déléguer une partie de son travail, c'est-à-dire de son quartier parce qu'il n'est pas là.

Donc la 1^{ère} chose à faire, c'est déjà de convaincre l'organisation du travail pour faire en sorte que l'agent de quartier qui connaît bien son quartier et à juste titre, lorsqu'il n'est pas là, il puisse être géré également. Cela fait déjà partie d'une manière de voir les choses.

Une autre, c'est une priorité de remplacement. Dès lors qu'un agent de quartier quitte sa fonction, il est, sans quasiment aucune question, remplacé le plus rapidement possible parce qu'heureusement, on trouve des candidats en interne et il ne faut pas attendre plusieurs mois pour voir arriver quelqu'un de l'extérieur. Et donc il est assez rare, voire quasi jamais, qu'un quartier n'ait pas son agent attiré.

On a également mis en place et qu'on remplit tout doucement d'autres fonctions qui sont des missions d'enquêtes sociales donc les enquêtes sociales sont des enquêtes qui peuvent, doivent être faites à l'initiative de l'agent de quartier.

Et donc nous avons prévu au sein de notre Zone de Police, 5 emplois qui sont des emplois qui seront dévolus à des personnes qui ne feront que cela. Et donc ils vont libérer l'agent de quartier d'une partie de son travail pour qu'il puisse être plus présent dans son quartier.

Alors c'est le bon équilibre de la balance qui doit être trouvé parce que si je voudrais bien que mon agent de quartier soit sur son quartier mais que d'un autre côté, une mission particulière qui est l'enquête sociale lui est enlevée pour être donnée à quelqu'un d'autre donc il faut toujours trouver le bon équilibre entre ce que je dois faire et qui peut faire autre chose à ma place.

Je terminerai par rapport à cela, pour l'attention qu'on y porte en disant qu'il y a dans ces fonctions de base, une norme réglementaire, fédérale qui est de dire que toutes les Zones de Police au minimum doivent avoir un agent de quartier pour 4.000 habitants. Et si vous faites rapidement le calcul entre 38 agents de quartier et 110, 115.000 habitants, on est à un pour 2.300.

Et donc voilà par ces explications, par le fait de dire qu'on a plus d'agents de quartier que ce que la norme – qui vaut ce qu'elle vaut – nous indique, par le fait qu'on essaie d'augmenter la présence de l'agent de quartier sur son territoire, parfois en lui enlevant des missions qui sont chronophages mais qu'il devait peut-être exécuter sur son quartier donc d'où ce bon équilibre. Ce n'est pas évident.

On a calculé, je vais tout de suite rectifier ce que je voulais vous dire et qui serait mal compris. On a calculé que l'agent de quartier travaille, à l'heure actuelle, à 75% de son temps de travail pour son quartier.

C'est bien, ce n'est pas bien. On pourrait en demander 100% pour lui faire faire autre chose. Et si je veux être honnête intellectuellement ce que je suis, c'est que dans ces 75%, il passe beaucoup de temps dans son bureau pour remplir la paperasse qui est nécessaire au bon fonctionnement de son quartier.

Et donc il y a réellement un défi là et on l'a déjà mis en place avec une bonne interaction avec la Ville sur le fonctionnement des domiciliations, la manière dont un agent de quartier fait de la domiciliation. Maintenant on a mis en place un lien automatisé, informatique entre l'agent de quartier et sa tablette qui sont au domicile de la personne qui demande sa domiciliation. Et en temps réel, l'agent communal qui reçoit des informations qu'il ne recevait auparavant que 3, 4, 5 jours plus tard.

Donc on a déjà réussi à gagner du temps et a aidé l'agent de quartier à faire son travail correctement. Donc on va essayer d'augmenter cela.

Une petite dernière chose, s'il y avait, je ne l'ai pas encore entendu en Belgique mais s'il y avait une volonté quelconque politique de faire comme tous les autres pays européens et qui est de dire que la domiciliation ne doit plus être un acte policier, c'est-à-dire que dans tous les

pays européens qui nous entourent la domiciliation n'est plus du tout exécutée par un policier, s'il vous plaît, combattez cela parce que la domiciliation est quasiment la dernière opportunité – je le dis dans un sens positif – pour un policier de rentrer dans un domicile, dans un but positif.

Rencontrer quelqu'un dans son futur domicile pour qu'il puisse y habiter réellement, y être domicilié réellement alors qu'habituellement on rentre dans un domicile qui, heureusement, est privé uniquement pour des faits criminels. S'il vous plaît, gardons cette possibilité pour l'agent de quartier d'être, pour ce cadre-là, en interaction avec le citoyen.

Monsieur Demarteau, c'est vous qui vous y êtes collé, aux caméras mais vous n'êtes pas le seul manifestement.

400 flux +/- actuellement, pas 400 caméras, 400 flux donc 400 directions différentes vers lesquelles un outil informatique peut porter sa vue et envoyer des images.

Il y a-t-il des défaillances? Certes, il est évident que c'est un matériel technologique comme un autre qui est soumis à des conditions climatiques particulières donc il tombe en panne ou après quelques années, il n'est plus suffisamment performant que pour donner des images et donc il doit être remplacé. Je vais y revenir.

Est-ce qu'il y a des réglementations contraignantes ou pas? Oui, heureusement que cet outil est utilisé dans le bon respect de la personne humaine qui se balade dans l'espace public mais qui aussi, nous pose énormément de problèmes.

J'en prends 2 exemples.

Nous souhaiterions; à juste titre par rapport à notre objectif, me semble-t-il, avoir accès aux images des caméras des TEC qui sont dans l'espace public sur la dalle des bus. Je vous passe les détails. Après de très, très nombreux essais, j'ai dû me résoudre à implorer Monsieur le Bourgmestre pour qu'il veuille bien signer un courrier que j'avais préparé pour demander à l'autorité qui est en face pour pouvoir accepter et accéder à cette demande qu'elle le fasse alors que nous demandons quelque chose qui est tout à fait logique.

Je vous passe également les difficultés plus importantes que nous rencontrons avec nos demandes d'accès aux caméras de la SNCB. Cela devient kafkaïen parce qu'on nous a dit: "Oui, vous pouvez avoir accès aux images mais pas à titre rétroactif et pas pour des missions de police judiciaire". Oui pour faire quoi alors?

Donc nous sommes maintenant en discussion compliquée, l'autorité de protection des données et l'organe de contrôle de banque de données et policiers.

Nous avons, de manière à résoudre les problèmes possiblement techniques de nos caméras, vous avez, à ma demande, signé un accord de coopération, un recours aux services d'une société qui s'appelle Securitas.

Donc nous avons un marché avec Securitas dont le rôle principal est, sur appel de notre part, d'aller résoudre un problème ponctuel avec une caméra, soit de nous indiquer ce qui ne va pas et de nous proposer le remplacement de cette caméra.

Je suis quelqu'un qui habituellement est assez frileux – pour ne pas dire autre chose – sur le recours à des sociétés privées dans le cadre de l'exercice de prérogative de sécurité publique.

Néanmoins, jusqu'à présent, j'avais des membres de la Zone de Police qui avaient suivi un cours pour utiliser une nacelle, qui montaient dans cette nacelle, qui allaient voir si la caméra fonctionnait, qui redescendaient et qui venaient nous faire rapport.

Vous avez compris par cet exemple un petit peu caricatural que ce contact, ce contrat que nous avons passé avec Securitas ne me pose aucun problème.

Et dans les budgets – pour revenir à la question juste avant – dans les budgets annuels d'investissement qui sont prévus dans ce cadre-là, il y a une partie qui est réservée à de nouvelles infrastructures où des caméras pouvaient être placées et un budget qui est réservé pour des remplacements. Donc en moyenne, tous les 5 à 8 ans, une caméra doit être remplacée et donc les budgets sont prévus dans ce cadre-là.

A quels endroits sont placées ces caméras? Elles sont placées à des endroits qui sont décidés en bon accord, en bonne discussion avec Monsieur le Bourgmestre, sur base d'une proposition de notre part en disant, voilà les endroits qu'on ne couvre pas et qu'il nous semble important de couvrir. Pourquoi? Parce que c'est là que nous sommes appelés à intervenir de manière très régulière, c'est là que nous avons parfois des pics de criminalité.

Et deuxième aspect qui n'est pas moins important, c'est que nous regardons toujours les missions ou les objectifs que nous pouvons poursuivre avec une caméra qui est placée à un endroit particulier.

Si elle nous sert pour des missions de police judiciaire, c'est très bien. Si en plus, elle nous sert pour réguler la circulation et voir comment intervenir lorsqu'il y a des bouchons, c'est encore mieux. Si la même caméra nous sert également pour gérer un des passages habituels d'une manifestation donc de gestion de l'ordre public lorsqu'il y a une manifestation à Namur, 3^{ème} étoile.

Et donc au plus on multiplie les étoiles, au plus on va indiquer qu'à tel endroit, une caméra nous semble importante, voire intéressante.

Je vais anticiper en répondant déjà à des questions de Monsieur Bruyère sur l'endroit où on place des caméras et sur l'aspect préventif où une caméra a certainement un aspect préventif à partir du moment où on sait qu'elle est placée là et l'effet qu'elle a, c'est un déplacement de la criminalité.

Donc c'est-à-dire que des personnes qui veulent commettre un fait et qui savent qu'il y a une caméra là et bien, ils vont peut-être quelques mètres, quelques dizaines de mètres pour pouvoir continuer à faire leurs actions hors la vue de caméras.

Et donc mon objectif n'est évidemment pas de faire une société Big Brother en plaçant des caméras partout sur l'espace public namurois mais d'avoir un certain nombre de caméras. Et je pense qu'on arrive à un nombre qui nous permet de travailler de manière efficace.

Et dans les perspectives d'évolution, d'investissement, nous allons éventuellement recourir à des caméras qui ne sont pas des caméras qui sont placées de manière permanente à un seul endroit mais qui sont des caméras que nous pouvons toutes les semaines, tous les mois, déplacer.

Donc qui vont résoudre pendant un mois un problème ponctuel et potentiel à un endroit donné et puis quand ce problème sera soit résolu, soit déplacé, nous reprendrons ces caméras et nous iront les déposer à un autre endroit, toujours dans le respect de la réglementation, c'est-à-dire que tous les citoyens qui se déplacent dans l'espace public sauront qu'à l'endroit où ils passent, il y a une caméra fixe ou une caméra qui a été placée de manière temporaire.

Alors en matière de technologie, l'intelligence artificielle, c'est assez clair comme réponse et je suis et je serai très surveillant et strict par rapport à cela. Nous respectons clairement ce que la loi nous permet de faire et pas plus. Nous respectons le RGPD, nous respectons les possibilités techniques que la réglementation actuelle nous permet.

Donc en résumé, pour pouvoir répondre à votre question, à l'heure actuelle, si je veux retrouver monsieur pantalon rouge dont on parlait tout à l'heure, les membres de mon personnel vont aller dans les images qui ont été enregistrées et vont passer en revue des images qui existent pour voir si monsieur pantalon rouge n'est pas visible quelque part, à un endroit donné, à un moment donné.

Si je voudrais bien chercher monsieur pantalon rouge en direct dans l'espace public et faire quelque part, une chasse au pantalon rouge par les caméras, technologiquement, je sais le faire. Réglementairement, je ne peux pas à l'heure actuelle. Si le législateur belge décide de le permettre, je suis prêt à le faire. Donc aujourd'hui, je ne le fais pas.

Troisième aspect va un petit peu plus loin dans le côté intrusif, la biométrie. Il y a une expérience qui a pris place à la plage, tout près de la frontière française et qui était le fait de mettre une caméra sur un drone.

Et la caméra avait un objectif biométrique. Et lorsque papa ou maman venait se plaindre près

du policier en disant: "J'ai perdu mon enfant parmi les dizaines de milliers de personnes qui sont sur la plage aujourd'hui". On prenait une image par la caméra de la carte d'identité de l'enfant et par la biométrie, dans les 5 minutes, la caméra retrouvait l'enfant. Magnifique! Interdit!

Voilà, comme c'est interdit, on n'utilise pas ce moyen qui est potentiellement existant. Et donc au niveau de l'intelligence artificielle pour ce cadre-là ou pour d'autres, on respectera les réglementations.

Qu'est-ce que nous faisons pour les zones à forte densité de population, la 1^{ère} chose, c'est que si nous avons une attention particulière pour les endroits où il y a une forte densité de population, ce n'est pas au détriment où il n'y a pas une forte densité de population.

Et donc si cela pouvait être un risque, je veux anticiper, ne pas le recourir, ce n'est pas parce que, à juste titre, nous mettons des actions de police ou des moyens particuliers à certains endroits qu'on en délaisse ou qu'on oublie tous les autres citoyens namurois qui ont droit, à nouveau, à un service minimum. Cela va de soi mais c'est encore mieux quand on le répète et quand on le dit.

Alors qu'est-ce qu'on a fait de particulier? Je l'ai un peu esquissé dans les réponses – et j'anticipe une partie de la réponse à la question de Monsieur Delahaut en matière de commerces au centre-ville – les URBAN dont c'est-à-dire les équipes pédestres. On ne fait pas cela partout sur le territoire et les nombreux km² de la ville de Namur.

Donc c'est une réponse, ces patrouilles pédestres à des problématiques de centre-ville de Namur et de centre-ville de Jambes.

Les opérations de sécurisation, comme je vous l'ai dit, on les mène en fonction d'arguments, d'analyses, d'endroits où on peut les faire au mieux, toutes à peut-être une ou deux exceptions près au lieu Corbeille nord, gare, Godefroid, Rogier, parcs.

Donc c'est une logique d'occupation du terrain à cet endroit-là parce que cela correspond à une demande et cela répond aussi à des endroits qui sont des endroits où la densité de population est plus importante.

Et puis tout naturellement, comme je vous le disais, les informations que nous donnons à nos équipes de permanence, nos équipes d'intervention et qui sont organisées en fonction des événements des jours précédents ou en fonction des demandes des citoyens qui nous téléphonent, font qu'immanquablement, on est beaucoup plus présent dans nos interventions à des endroits où il y a beaucoup plus de monde.

Et donc je pense que, si on prend la somme de toutes ces activités, nous sommes immanquablement beaucoup plus présents là où il y a plus de personnes. C'est assez logique mais je boucle la boucle sans oublier les endroits qui méritent aussi une présence policière, les villages.

En matière de stupéfiants et des résultats, il y a non seulement d'une part et j'anticipe aussi votre dernière question, la dernière question que vous me posiez par rapport aux relations avec le nouveau Procureur du Roi.

Un, je ne dois pas vous le présenter parce qu'il est venu se présenter lui-même lors d'un Conseil communal assez récent. Deuxièmement parce que je n'ai pas à juger la manière dont une autorité judiciaire exerce son métier.

Mais je peux quand même vous dire que les relations sont très cordiales et que lorsque nous avons un problème à poser sur la table, nous avons en face de nous, quelqu'un qui nous écoute et nous donne autant que possible des éléments de réponse.

Je pense que le Parquet a cette politique de priorité aussi pour la matière des stupéfiants, donne une gestion prioritaire de ces dossiers dès lors qu'on les leur amène bien ficelés. Et je prends par exemple, les dernières opérations que nous avons faites et qui a fait l'objet d'un communiqué, pas de la Ville et de moi-même mais du Procureur du Roi et de moi-même très récemment où le Procureur du Roi expliquait ce que nous avons fait pendant 3 opérations.

Et parmi les 8 personnes que nous avons arrêtées, actes policiers, il a décerné via l'instruction

7 mandats d'arrêt, actes de justice. Donc il y a ici une réponse. Vous allez me dire que les faits le méritaient oui mais enfin il y a la réponse judiciaire ponctuelle qui était présente dans ce cadre-là.

Et je pense aussi pouvoir dire que les condamnations et je rappelle que dans notre pays, c'est très bien comme cela, les juges, c'est le 3^{ème} pouvoir, ils sont indépendants donc je n'ai pas à influencer leur travail mais je ne peux qu'avec bonheur, constater que le niveau et le taux de condamnations qui sont prononcées sont en rapport avec les phénomènes que nous pouvons observer.

Donc oui, si la Justice pouvait avoir une quinzaine de magistrats en plus, 3 juges d'instruction et 2 greffiers, je pense qu'on aurait encore d'autres résultats mais avec les moyens dont ils disposent, c'est déjà pas mal.

Alors HERSCHAM, oui, j'en ai parlé. J'ai promis à Monsieur le Bourgmestre que je lui reviendrais dans des délais assez courts pour pouvoir lui donner les 1^{ers} résultats mais mise en œuvre au 1^{er} novembre, je n'ai pas encore assez de recul pour vous dire si ce n'est que je n'entends que beaucoup de retours positifs aussi bien des services de la Ville que de la population précarisée avec lesquels il y a des contacts où cette initiative est bien prise et bien comprise.

Donc elle répond sans doute à un besoin mais par rapport à du quantitatif même à du qualitatif un peu plus poussé, j'ai difficile à vous répondre maintenant mais cela va de pair avec ce que je pense être une bonne gestion de la chose publique, un bon mixte entre la prévention et in fine, la répression si c'est nécessaire.

Madame Hallet, merci pour votre question.

Tout d'abord, cela va de soi, c'est une réglementation mais tous nos bâtiments répondent à toutes les préconisations nécessaires en matière d'accès pour personnes, entre autres, à mobilité réduite mais ce ne sont pas les seules personnes avec handicap qui se présentent dans nos bureaux.

Cela va de soi mais ce n'est pas toujours évident et ce n'est pas toujours le cas partout donc ici dans notre cas, nous avons cette possibilité.

Je dois vous avouer qu'en matière de sensibilisation, je n'ai pas une vue sur le parcours académique des futurs aspirants inspecteurs de police mais je ne peux pas dire qu'il n'y a rien mais je suis quasiment certain que s'il y a quelque chose, c'est minimal en matière de quantité de formation ou d'intérêt par rapport à la problématique du handicap.

Et au niveau de la Zone de Police, je dois vous avouer également qu'il n'y a pas une formation particulière qui me vient à l'esprit et qui peut être mise en œuvre dans ce cadre-là si ce n'est 2 choses qui me semblent importantes de souligner sur notre fonctionnement.

Tout d'abord, nous avons de manière permanente au sein de l'accueil au Théâtre, une personne qui est membre de l'équipe d'assistance policière aux victimes donc des personnes qui sont par formation assistant social ou psychologue et qui ont cette mission particulière d'être prêtes, à tout moment, vais-je dire, à pouvoir sortir de la sphère purement policière, d'aller donner un coup de main dans l'accueil, dans la possibilité d'accueil correcte des personnes qui se présentent au sein de nos locaux.

Alors ce n'est pas une réponse directe à votre question mais je souhaite le signaler et j'en suis particulièrement content. Nous avons répondu plus que nécessaire, pas que nécessaire, plus que ce que la législation nous demande en matière de mise au travail au sein de notre Zone de Police, de personnes qui sont dépendantes d'un numéro de l'AVIQ.

Nous avons encore recruté récemment une deuxième personne par contrat de travail donc contrat d'apprentissage qui sera suivi d'un contrat de travail à durée déterminée et je l'espère, ce serait la deuxième personne avec un contrat de travail à durée indéterminée, personnes qui sont donc en situation de handicap.

Il me semble nécessaire ou logique lorsqu'on veut aider ou être présent à aider des personnes qui, dans la vie de tous les jours, ont une situation de handicap d'également faire sa part de

travail mais également participer à cette fonction.

Quelque part, cela me paraît être aussi une bonne sensibilisation en interne pour pouvoir porter un regard sur le handicap et de pouvoir, en ce qui nous concerne, mettre au travail des personnes qui n'avaient pas pu avant en trouver un.

Monsieur Delahaut, vous posez une question récurrente et à juste titre, où mon discours peut éventuellement évoluer et être, en tout cas, en phase avec Monsieur le Bourgmestre qui s'était déjà prononcé dans ce cadre-là.

Lorsque vous parlez d'insécurité, vous avez l'insécurité objective, l'insécurité subjective.

L'insécurité objective, ce sont les chiffres, je peux vous prouver tant et plus que depuis 20 ans, il n'a jamais fait aussi bon d'être dans notre ville. Il n'a jamais été aussi sécurisant d'être dans notre ville.

Alors évidemment les chiffres, je ne vais pas dire qu'on peut leur faire dire n'importe quoi mais je pourrais vous le démontrer de cette manière-là. Et si je m'arrêtais à ce discours mais je ferais une erreur quand même assez fondamentale de ne pas suffisamment m'intéresser au sentiment, subjectif dans ce cadre-là, d'insécurité.

Et donc il faut également le prendre à bras le corps même s'il est beaucoup plus facile de combattre un sentiment d'insécurité, je l'ai déjà dit ici et c'est une intervention tout à l'heure – je ne sais pas si j'ai déjà répondu – mais par rapport à la visibilité des policiers, le fait d'avoir des policiers visibles peut éventuellement combattre ce sentiment d'insécurité.

Je tiens à signaler directement qu'il m'est déjà revenu qu'au plus on multiplie des opérations de sécurisation avec 40 policiers en ville, au plus on reçoit des expressions de citoyens qui se disent: "Mais qu'est-ce qu'il se passe à Namur? C'est le bordel. Il s'est passé quelque chose, je suis dans une ville insécurisée".

Voilà une excellente manière de vouloir faire un bon travail policier de créer le sentiment ou de participer au sentiment d'insécurité de certaines personnes qui l'ont ressenti de cette manière-là.

Cela étant, il faut pouvoir travailler ce sentiment d'insécurité par – je l'ai dit – la visibilité, par la communication, par le fait de prendre en charge toutes les demandes dont on dispose. Et donc vous donniez l'exemple de la personne, de l'agent de sécurité qui disait: "Attention, c'est dangereux, on va appeler la police". Ben oui, appelez la police, s'il vous plaît.

Et j'entends parfois des personnes qui disent mais appeler la police, cela ne sert à rien, elle va arriver trop tard ou je l'ai déjà fait et cela ne résout pas mon problème. Je peux comprendre le ressenti mais je dois combattre absolument cette action, cette non-action du citoyen parce que si je vous dis que je veux orienter demain mes patrouilles à tel endroit parce que j'ai dû intervenir hier 5 fois à cet endroit-là si on ne m'y appelle pas, je n'interviendrai pas. Et si je n'interviens, je n'irai pas demain.

C'est un cercle vicieux. Donc je ne résous pas le problème du sentiment d'insécurité. Si j'avais une baguette magique et que je m'appelais Elon Musk – ah horreur! Heureusement que je ne m'appelle pas Elon Musk- j'utiliserais X d'une toute autre manière pour pouvoir combattre le sentiment d'insécurité et pouvoir indiquer aux réseaux sociaux tout le mal qu'ils véhiculent en laissant la parole à celui qui crie le plus fort. Mais en disant cela, je n'ai encore pas résolu votre problème. Et si je pouvais le faire d'un coup de baguette magique, je l'utiliserais.

Donc présence, certainement dans le centre-ville, toute une série d'actions, à l'écoute du citoyen que ce soit par une plainte ou une demande d'intervention. Voilà les maigres recettes qui ne vous satisferont sans doute pas entièrement mais que j'ai à vous proposer actuellement.

Monsieur Martin,

Je suis totalement dans l'incapacité de vous répondre sur le nombre de policiers par 1.000 habitants et je suis bien content de ne pas savoir vous répondre même si en cherchant, demain matin, je peux vous donner la réponse parce que je pense que ce n'est pas relevant de pouvoir comparer le nombre de policiers par 1.000 habitants dans une ville, à la campagne.

Je pourrais simplement vous dire que la Belgique est, au niveau européen, le deuxième pays avec le plus de policiers par 10.000 habitants. Donc nous disposons en Belgique d'énormément de policiers en comparaison avec tous les autres pays.

La bonne question derrière est: "Et qu'est-ce qu'on leur fait faire à ces policiers? Est-ce qu'ils font bien évidemment tous les jours, des actions policières pures ou est-ce qu'ils ne sont pas détournés de leurs missions de base par toute une série de demandes particulières?"

Historiquement, il y a toujours eu un peu plus de policiers dans les villes plutôt qu'à la campagne. Il y en a plus en Flandre bien sûr qu'à Bruxelles et qu'en Wallonie. Voilà, je peux essayer d'affiner la discussion. On peut le faire par après à un autre moment si vous le voulez mais c'est une question que je ne me pose pas et je ne sais pas ce que j'en ferais réellement.

Si ce n'est que je connais quand même des édiles communaux dans la Province de Namur qui pourraient se targuer d'avoir le taux de dépenses en euros le plus petit par 10.000 habitants pour les policiers. Est-ce que cela en fait une bonne police ou une moins bonne police? Je n'en sais rien mais ceci évidemment dit avec le sourire.

La prévention, oui, nous sommes, comme je l'ai dit souvent ou enfin de plus en plus en souhaitant faire faire une bonne prévention, c'est une question aussi de Monsieur Bruyère, je pense, la mesurer n'est pas possible parce qu'une bonne prévention, elle se fait d'elle-même.

Il y a peut-être des études scientifiques qui disent que la prévention dans tel ou tel phénomène a servi à quelque chose. Être présent en nombre en rue avec des policiers va sans doute éviter qu'un certain nombre de faits se commettent et ils auraient été commis si on n'avait pas été là, j'y crois beaucoup.

J'y crois dans les liens avec l'Administration communale donc je vous ai dit que nous avons des liens forts avec tout un nombre de services. Nous avons mis sur pied, à l'initiative de l'Administration communale et nous y participons, ce qu'on appelle des groupes de liaison.

Vous connaissez sans doute. Autour de la table, tous des intervenants qu'ils soient de l'Administration, qu'ils soient de la Police, qu'ils soient d'autres origines et qui vont s'intéresser à un phénomène, que ce soit les problèmes de voisinage, que ce soit les problèmes d'Horeca, il y en a d'autres également. Donc on essaie de s'attaquer ou de s'intéresser à un phénomène en mettant autour de la table, toutes les personnes qui ont des compétences dans ce cadre-là.

La question particulière des écoles est importante? Non et volontairement non sauf si c'est une sollicitation et une décision politique d'être présent avec des policiers pour faire de la prévention en matière de stupéfiants dans les écoles. Je pense que là je fais quelque qui dépasse ma sphère de compétence voire qui est le boulot, le core business d'autres entités qui sont oui ou non suffisamment équipées pour le faire.

Alors je vais tout de suite relativiser ce que je dis ici. Est-ce que je ne suis pas présent dans les écoles? Non, pas du tout et je le suis, par exemple, en matière de sécurité routière parce que je suis certain que mettre ou inviter un policier à entrer en contact une ou deux fois dans un cursus scolaire qui durent des années avec quelqu'un qui porte un uniforme pour démystifier ce qu'est un policier et de se dire que, tout compte fait, ce n'est pas parce qu'il porte un uniforme qu'il est méchant.

C'est aussi quelqu'un qui a des choses à dire et à expliquer, qui représente encore pour les jeunes l'ordre dans la société. Donc pour la sécurité routière, cela me semble être un bon endroit.

Pour les stupéfiants, les risques liés à la prise de stupéfiants, je suis moins sûr de cela mais je vous dis que c'est une prise de position qui vaut ce qu'elle vaut. Et si vous tous autour de la table ici, vous me demandez systématiquement demain d'être présent dans les écoles pour s'occuper de cette matière-là, je peux ouvrir une oreille attentive et revoir ma position par rapport à cela.

Le moniteur de sécurité, pour rappel ou pour information pour ceux qui ne connaissent pas, est une étude qui est menée au départ du Ministère de l'Intérieur, Ministère fédéral de l'Intérieur, depuis de très nombreuses années qui jusqu'en 2007, entre 2000 et 2007, était

menée toutes les années, qui entre 2007 et 2014 n'a pas du tout été menée pour des raisons budgétaires et qui depuis 2014, est exécutée une fois tous les 2 ans.

Donc tous les 2 ans, il y a toute une série de courriers ou de coups de téléphone qui sont passés à un panel représentatif de la société et les mêmes questions sont posées à ces citoyens de manière à pouvoir tous les 2 ans des comparaisons sur base des mêmes questions et des réponses qui sont données.

Il y a également la possibilité pour les Zones de Police de rajouter 3 questions propres à l'environnement de la Zone de Police. Par exemple, 2 de ces 3 questions rejoignent vos préoccupations de ce soir.

Il y en avait une qui portait sur: "Pensez-vous qu'un réseau caméras soit de nature à pouvoir assurer une certaine sécurité?" Et d'autre part, deuxième question: "Quel est votre sentiment d'insécurité? Est-ce que la Police peut contribuer à atténuer le sentiment d'insécurité?"

On avait posé pour la première fois ces questions, il y a un peu plus de 2 ans. Elles ont été reposées cette année-ci. Et donc nous ne disposons pas encore des résultats parce que le problème, c'est que la partie commune est encodée au niveau du SPF Intérieur, la partie Zone de Police est encodée au niveau de notre Zone de Police.

Nous devons renvoyer les résultats qui sont transformés en statistiques au niveau de l'Intérieur. Nous devrions disposer des résultats en avril et donc, à ce moment-là, on pourra commencer à voir l'évolution de la manière dont la population perçoit sa police.

Monsieur Bruyère,

Je prendrai le temps si vous le souhaitez un jour de vous lister toutes les missions nouvelles qui sont tombées sur le dos des Zones de Police locales depuis plus de 20 ans maintenant.

Je vous donne 3 exemples qui vont de choses tout à fait logiques, tout à fait acceptables en phase avec vos préoccupations et les miennes, qui sont par exemple, la création des CPVS.

C'est un boulot, c'est une permanence 24h/24. C'est la formation – je vais y revenir – d'un certain nombre de membres du personnel. C'est la mise en commun d'équipes de police, d'équipes d'ambulanciers, d'équipes de médecins, de psychologues pour, à juste titre, faire en sorte que la victime soit bien prise en charge et ne doive pas raconter son histoire 10 fois. Cela coûte de l'argent, cela coûte des capacités. Très bien.

Nous avons depuis une législature régionale des demandes récurrentes de la Région wallonne pour que nous puissions faire beaucoup plus d'actions:

- En matière de sécurité routière. Cela me semble logique, c'est notre core business, ce sont nos priorités.*
- En matière d'environnement. J'ai beaucoup de respect pour la cause environnementale, pour la cause animale.*

Jusqu'à preuve du contraire, la Constitution n'indique pas que la Région, une Région quelle qu'elle soit, puisse demander aux services de police de faire des missions. Or, elle ne s'en prive pas par voie décrétoire en commençant la plupart des articles qui ont trait à la sanction: "Nonobstant la qualité d'officier de police judiciaire, ".

Et par cette petite phrase, tous les officiers de police judiciaire, c'est-à-dire tous les policiers sont compétents.

Doit-on faire des actions complémentaires au service d'environnement de la Région wallonne? On pourrait, c'est aussi une capacité complémentaire qui nous serait demandée.

Les greffes, les pièces à conviction qui sont normalement des choses qui sont déposées au Greffe du Tribunal de Justice, maintenant on a une traçabilité, à juste titre, qui doit être faite. Donc au niveau de la charge administrative, pour gérer des pièces qui sont saisies, c'est pour nous.

Les pièces, elles sont aussi de plus en plus, de manière digitale, dès lors qu'on va chercher, dans les smartphones et dans les pcs, un certain nombre d'informations. Qui garde cela? Qui

paie les devises, les outils pour sauvegarder?

On vient de parler 5 minutes mais cela peut être traduit par des dizaines et des dizaines d'heures. Et c'est parmi une multitude de textes qui s'imposent de plus en plus à nous.

J'avais encore noté, amnistie sur les armes. Monsieur le Gouverneur nous demande aussi, à juste titre, de régulariser toute une série d'armes. Donc on a, par exemple, obtenu la garde suite à un héritage et en héritant de cette arme, on est en infraction.

Donc cela prend des heures, des heures et des heures à la Zone de Police de Namur après avoir reçu les félicitations de Monsieur le Gouverneur pour l'excellent qui a été fait, ce sont 2 équivalents temps plein que cela nous coûte. 2 policiers dont la seule mission est de s'occuper de la bonne gestion et du bon suivi de la détention d'armes à feu au niveau de la ville de Namur.

Les dotations fédérales.

Jusqu'à présent, elles sont maintenues. Il est prévu légalement que les Zones de Police font l'objet d'une dotation fédérale. Cela, c'est bien.

Deuxième chose, jusqu'à présent, elles sont indexées. Vous allez me dire quoi de plus normal, ce n'est pas inscrit dans la loi. Je vous le dis simplement, au niveau des personnes qui ont des relais potentiels à faire vers les mandataires fédéraux, que si un ou une Ministre de l'Intérieur décide de ne pas indexer la dotation fédérale, c'est son bon droit.

Et vous me demandez si les dotations en pourcentage au niveau fédéral ont diminué. Oui, évidemment puisque je vous ai dit que tout ce qui était budget complémentaire devait être mis sur la table par la commune.

Et comme je vous ai invité et que j'ai pu bénéficier de 3 augmentations de cadre, il est évident que cela a coûté plus cher, que c'est la commune qui a payé. Donc en pourcentage, la dotation du Fédéral a évidemment diminué. Maintenant, si on regarde toutes les autres grandes villes du pays, on est dans des rapports relativement équivalents.

La norme KUL, c'est une norme de financement et ce n'est qu'une norme de financement. Ce n'est pas une norme opérationnelle. La norme KUL a été élaborée à la réforme des polices pour dire que l'Etat fédéral donne x milliards, millions, cela dépend dans quelle monnaie on parle, pour la dotation des Zones de Police locales.

Comment va-t-on répartir cela? Et bien c'est une norme qui a dit: "Si vous avez une prison, si vous avez un port, si vous avez des frontières, si vous avez des km de routes, etc., etc.", voilà une règle de 3 et voilà le pourcentage.

Beaucoup de personnes ont par après traduit que ce que la Police, ce que l'Etat fédéral, pardon, a donné à la Zone de Police comme dotation fédérale était équivalent à x membres du personnel.

Mais cela ne veut pas dire que c'est x membres du personnel, c'est la norme opérationnelle qui est nécessaire pour bien travailler.

Donc est-ce que ces dotations doivent évoluer? Oui bien évidemment. Est-ce que j'ai quelque chose à dire par rapport à cela? A part souhaiter qu'elles évoluent positivement, je n'ai pas grand-chose à dire par rapport à cela.

L'âge actuel du départ à la pension, également lié à la question précédente, à partir de cette année-ci, nous passons théoriquement de 65 à 66 ans et effectivement de 60 à 61 ans puisque nous avons actuellement, au niveau des services de Police, un régime préférentiel de départ à la pension qui est calculé, en gros "-5". Dans 2 ans, nous allons passer à 67 ans/62 ans, si l'on se base sur la réglementation actuelle.

Est-ce que j'ai des informations concernant les notes qui ont fuité? Comment dire... Je vais simplement répondre, dans ce cadre-là, que tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien. C'est bien dit Monsieur le Bourgmestre?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Très bien.

M. O. Libois, Chef de Corps:

L'accueil à l'Hastedon, 24h/24: est-ce que c'est une question ou une raison budgétaire? Non. Il n'y a aucune raison budgétaire derrière et donc non je n'ai pas calculé le coût que cela pourrait représenter d'ouvrir l'Hastedon 24h/24. C'est une volonté de ma part de réduire le nombre d'heures d'ouverture à l'Hastedon. Je me suis basé sur ce que j'ai constaté il y a plus de 8 ans, en arrivant, alors que l'espace de travail du Théâtre était en pleine rénovation. Pendant quasiment 3 ans, le Théâtre a été pour une moitié en rénovation, pour l'autre moitié occupé et puis vice-versa pour l'autre partie du temps. L'accueil était quasiment inaccessible, voire peu intéressant, peu à même pour les personnes qui voulaient déposer plainte. Il y a eu des publicités tant et plus disant: "Venez déposer plainte à l'Hastedon, vous avez du parking, il fait chaud, vous serez bien accueillis". La tendance au nombre de personnes qui se sont présentées à l'Hastedon a été en diminuant.

Je peux avoir un point attractif à cet endroit-là, je peux présenter ce que l'on veut, ce n'est pas l'endroit où les Namurois souhaitent venir déposer plainte, pour toute une série de bonnes ou de mauvaises raisons.

Par contre, ce que je voudrais faire, c'est – ne criez pas trop vite – fermez l'accueil à l'Hastedon. Quand je dis: "Fermer l'accueil à l'Hastedon", ce n'est pas interdire à tout le monde de venir à l'Hastedon, c'est organiser un début d'accueil sur rendez-vous, qui devrait pouvoir devenir une partie de la réponse aux difficultés de l'accueil au Théâtre. Quand quelqu'un se déplace pour venir déposer plainte et qu'il n'y a pas d'urgence réelle ou d'intervention, cette personne doit faire la file pendant 1 heure parce qu'il y a 60 personnes sur la journée et 3 ou 4 qui attendent devant elle, pour s'entendre dire 1 heure après "Mais, je ne sais pas résoudre votre problème parce qu'il vous manque ceci ou cela" ou "Vous n'êtes pas au bon endroit", cela arrive encore. On a déjà un peu anticipé le problème en rendant possible le dépôt de plainte à distance pour des choses qui sont évidentes à résoudre. Je me dis que si à un moment donné, on dit à quelqu'un: "Prenez rendez-vous pour venir déposer plainte, munissez-vous de tel papier, vous arriverez à 10h et vous serez pris en charge à 10h, par quelqu'un qui connaît votre problème parce qu'il sait pourquoi vous venez et qui aura déjà anticipé et préparé quelque chose", je pense que c'est une des modalités possibles. Cela ne doit pas devenir LA modalité mais cela doit devenir une modalité de déposer plainte.

Par après, on pourra encore rediscuter, même si ce n'est pas dans mes ambitions à très court terme ou dans mes cartons, de la prise en charge d'un dépôt de plainte digital. Vous ne touchez plus votre policier, vous le faites par Internet et vous voyez un policier en face. Je ne suis pas trop pour mais il paraît que cela se fait dans d'autres endroits.

Les caméras: où sont-elles placées? J'ai donné une explication. Les placer partout, non, pour les raisons que j'ai données.

Vous avez posé une question sur le démantèlement des réseaux, la prise en charge judiciaire et les relations avec le Procureur du Roi. Quand on s'intéresse à quelque chose, on ne sait pas sur quoi on va tomber, à juste titre mais il existe une directive, une circulaire du Collège des Procureurs Généraux, qui date déjà de 2002 et qui indique plus ou moins clairement comment on répartit les missions entre la Police locale et la Police fédérale, qui est de la prérogative du Procureur du Roi, quitte à ce qu'il s'en éloigne parce qu'il estime que la Zone de Police est plus à même d'exécuter une mission ou une mission qui aurait dû nous revenir et qui est plus à même d'être exécutée par la Police fédérale. Il nous arrive, par exemple dans des enquêtes, de nous intéresser – et je prends l'exemple des stupéfiants – à ce qu'il se passe à Maastricht. Est-ce qu'il est logique que des membres de la Zone de Police de Namur fassent des déplacements à Maastricht dans le cadre d'une enquête judiciaire relative à un trafic de stupéfiants? Oui, non, mais l'enquête nous est confiée. Les exceptions que je vous donne sont vraiment la portion congrue et cela me semble logique qu'il y ait une répartition qui, à mon sens, ne pose pas réellement de problème.

Les horaires d'Harschamp: ce sont effectivement, comme vous l'avez souligné, des personnes

qui travaillent de prime abord en journée mais, comme tout le monde au sein de la Zone de Police, sauf les équipes d'intervention qui sont prévues pour travailler par pause. Outre ces quelques membres du personnel qui font la pause du matin, de l'après-midi ou de nuit, l'ensemble des membres de la Police ont un horaire de jour, en ce compris les agents de quartier. Je fais confiance, à juste titre, aux membres de mon personnel pour qu'ils me disent: "Patron, j'ai besoin de pouvoir prêter des heures de nuit ou de soirée, j'ai besoin de pouvoir prêter des heures de week-end parce qu'il y a une journée portes ouvertes dans l'école de mon quartier" et je n'ai absolument aucun problème par rapport à cela. Pour mes équipes Herscham, on leur prévoit – comme pour d'autres – un horaire classiquement de jour mais s'ils doivent prêter telle journée, d'initiative jusque 22h ou tel week-end de 8h à 17h, aucun problème bien évidemment. C'est leur initiative, c'est la gestion de leurs dossiers. Si quelqu'un maintenant me présente, sur un mois de travail, 10 jours de travail de week-end, aucun jour de nuit en semaine et les autres jours de semaine, du repos parce qu'il faut récupérer les heures... mais cela ne se passe pas. J'ai confiance en la manière dont les membres du personnel gèrent leurs heures et ils doivent avoir de l'autonomie dans ce cadre-là.

Vous avez employé le mot "SDF Tour". J'osais espérer que l'on n'en parlerait jamais plus parce que ce mot, qui a été prononcé en début d'année précédente, me heurte, m'a heurté et continue de me heurter. La Zone de Police de Namur ne fait pas de "SDF Tour" ou, si cela a été employé comme terme, ne fait plus de "SDF Tour", c'est-à-dire qu'elle n'oriente plus ses actions, répressives, envers une catégorie de personnes.

Nous faisons nos actions sur base de 2 critères. Un endroit géographique d'intervention, parce que c'est un endroit qui pose problème, la Corbeille nord, la gare, la rue Rogier, le parc Marie-Louise posent problème, ce sont des endroits d'action prioritaires ou envers des phénomènes criminels. Nous nous attaquons à la problématique des stupéfiants, nous nous attaquons à l'insécurité routière. Nous nous attaquons à des phénomènes. On ne s'attaque pas à des personnes.

J'espère que ceci est assez clair en matière répressive. Il n'est pas question de mettre en œuvre des "SDF Tour".

Vos dernières questions portaient – je l'ai traduit comme cela mais si ce n'est pas le cas, excusez-moi et on peut en reparler – sur le Plan Hiver et la prise en charge des personnes dans des conditions climatiques assez compliquées.

Pour nous, le Plan Hiver est quelque chose qui existe au niveau de la Commune, élaboré sur base de critères d'ouverture et d'intervention bien clairs, avec les services communaux, avec les services de Police. Nous avons évidemment un rôle de relais et d'information des personnes ou des autorités qui doivent gérer des situations problématiques ("Nous rencontrons un problème, là, maintenant, qui peut représenter un danger de vie ou de mort pour quelqu'un"). Si, pour répondre très clairement à votre question, l'accueil d'une Zone de Police n'est pas un abri de nuit, il est évident – et c'est déjà arrivé – que lorsque les places disponibles sont occupées, il ne me posera jamais aucun problème que quelqu'un qui était à la rue par -8°, vienne pendant un certain nombre d'heures, au sein de la Zone de Police, pour ne pas décéder. Mais ce n'est pas, structurellement, un endroit où je vais organiser un accueil avec, éventuellement, des couvertures, des lits et de la nourriture, parce que ce n'est pas mon travail mais il est évident que l'on a une partie de notre rôle à jouer dans ce cadre-là.

Madame Quintero,

Au niveau des violences faites aux femmes, quelque chose qui existe, qui est nouveau et que je peux éventuellement vous demander de relayer (comme cela, j'essaierai de faire un peu pour tout le monde), c'est le CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles), j'en ai déjà parlé. C'est quelque chose qui est tellement indispensable que l'on se demande comment on ne l'a pas inventé avant. Je pense que cela fonctionne bien, en tout cas dans le fonctionnement que l'on maintenant de ce CPVS, depuis la mi-2023. Cela fonctionne bien, aussi bien avec les partenaires que dans l'organisation interne aux zones de Police. Pour rappel, c'est un centre par province, donc toutes les zones de Police de la province, de l'arrondissement, travaillent et fournissent (sur base d'une répartition des tâches qui a été discutée entre nous) un appui au fonctionnement de ce CPVS. Il y a des dotations budgétaires

partielles qui sont données. Si vous pouviez faire en sorte qu'il y ait une augmentation de ces dotations, ce serait très bien et cela ne serait pas inutile.

A côté de cela, j'ai un tout petit problème avec la Loi qui a été édictée il n'y a pas longtemps et qui formalisait la manière dont les CPVS avaient été mis en place.

Pour prendre en charge une victime qui doit se rendre dans un CPVS, il faut que cette personne soit prise en charge par 2 policiers, pour l'aspect Police et ces 2 policiers doivent être des "inspecteurs violences sexuelles", ce que l'on appelé pendant un certain temps les "inspecteurs mœurs", qui ont maintenant l'appellation "inspecteurs violences sexuelles" et qui sont des inspecteurs qui ont suivi une formation particulière pour pouvoir avoir cette dénomination et qui doivent l'avoir suivie pour pouvoir prendre en charge les victimes qui doivent être amenées au CPVS.

Je trouve que c'est une aberration. C'est déresponsabiliser tous les autres policiers, qui n'ont pas suivi cette formation et qui pendant des années et des années, se sont sans doute très bien occupé de personnes qui étaient victimes des mêmes faits et dont la seule différence maintenant est de ne pas devoir les emmener dans un CPVS. Jusqu'au jour où j'aurai (et j'espère que je ne l'entendrai pas directement) un policier qui me dira: "Je ne peux pas m'occuper de la victime qui est là parce que je ne suis pas formé".

Si vous aviez, à un moment donné, une évaluation à faire de cette Loi, s'il vous plaît, laissez tomber cette obligation, pas la formation parce que c'est une plus-value mais laissez tomber cette obligation qu'une personne soit prise en charge uniquement par des personnes qui ont eu la formation. Vous me diriez qu'il faut 2 intervenants, dont 1 est formé, je signe avec vous tout de suite, il n'y a pas de problème.

La demande particulière, dans ce cadre-là, c'est que je trouve tout aussi aberrant (c'est assez logique avec ce que j'ai dit avant) que cette formation ne soit pas donnée dans les académies de Police à tous les aspirants inspecteurs puisque, dès qu'ils sortiront de l'école, tous les policiers seront des inspecteurs qui seront formés à cette chose. Donc s'il y a également un message à faire passer (et en interne, à la Police fédérale, on l'a fait passer), il faut changer une partie du cursus académique pour pouvoir donner cet aspect des choses (cela dure 4 jours de formation).

Vous m'avez posé une question en matière de prévention: je n'y répondrai pas parce que je n'ai pas tout compris et vous me la reposez si vous le souhaitez.

Voilà, Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Commissaire.

Voilà déjà 2 heures presque quart que nous avons cet échange. Je ne veux frustrer personne mais je ne souhaite inciter personne non plus.

(Rires dans l'assemblée).

Mais si vous avez une demande de précision, n'hésitez pas.

Monsieur Noël et puis Monsieur Demarteau.

M. Ph. Noël, Conseiller communal Ecolo:

Promis, ce sera court.

Je réagis par rapport à l'une de vos interventions sur le réseau de caméras. Je vais revenir sur le sujet: lorsque vous évoquez – si j'ai bien compris – une priorisation pour des caméras placées à des endroits où les flux peuvent servir à plusieurs choses en même temps. Je m'interroge sur la stratégie que vous envisagez dans le cadre du piétonnier et de son extension. Je le pose à dessein parce que je me souviens d'une longue discussion et balade que j'ai eues avec des représentants des commerçants et sur leur souhait aussi de pouvoir avoir un réseau de caméras présent dans le cadre piétonnier.

Je m'interroge donc sur la stratégie parce qu'a priori, ce ne sont pas des lieux où il y aura une

circulation, en tout cas automobile, importante. Cela va donc peut-être échapper à cette priorisation.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Monsieur Demarteau puis Monsieur Pira.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Je le ferai en petite boutade: je serai content que le PTB ce soir ait pu dire que le MR pose de bonnes questions et s'interroge du financement des caméras. J'espère que lors des prochains Conseils communaux, où l'on investira dans le réseau des caméras, vous soutiendrez puisque vous vous inquiétez de l'état du réseau actuel et du futur. J'espère bien que vous soutiendrez la suite.

Deux petites remarques.

On a quand même des gens qui nous suivent dans la salle mais aussi sur YouTube et on est interpellés régulièrement sur les comportements, par exemple, des personnes qui dorment dans la rue à côté de certains commerces et les commerçants nous disent: "Mais qu'est-ce que l'on peut faire? Certes, on voit les policiers passer et c'est bien, il y a une présence mais parfois ils n'agissent pas". Il y a un commerçant qui a, juste à côté de chez lui, on ne peut pas appeler cela un squat en tout cas 2 personnes qui dorment dans une surface commerciale vide ou en tout cas dans un renforcement à certains endroits. Quelles actions peut-on vraiment mettre en place pour ce genre de cas? C'est très précis mais il est vrai que c'est quelque chose que l'on a de la part des commerçants mais aussi de la part des citoyens qui, parfois, passent à des endroits et se posent la question.

Vous disiez – cela, c'est pour une petite précision – que l'on n'utilise pas les caméras de manière directe. C'est-à-dire que si l'on a une zone où on sait (prenons l'exemple de la rue Rogier pour ne pas la citer) qu'il y a un trafic à un endroit, on ne peut pas regarder les caméras en direct pour voir s'il y a un dealer identifié ou quelqu'un qui vient régulièrement à cet endroit-là, s'il est de nouveau là. Vous ne pouvez pas, vous-même, d'initiative envoyer quelqu'un sur le site parce que vous l'avez vu sur les caméras. Il doit y avoir une interpellation ou quelqu'un qui vous appelle? C'est pour avoir une précision parce qu'on se demande, si la caméra fonctionne, si on peut l'utiliser dans cas-là ou si c'est juste à titre préventif et par la suite pour avoir des éléments factuels.

Voilà, c'était les deux petites choses à préciser.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Demarteau. Monsieur Pira alors, pour conclure et Madame Quintero après.

M. M. Pira, Conseiller communal Les Engagés:

Monsieur le Chef de Corps, bonjour.

Je ne vais pas vous faire perdre votre temps non plus à vous poser une nième question.

Je voulais juste prendre la parole parce que quand on parle de sécurité, justement on a tendance à taper du poing sur la table parce que c'est un sujet qui nous touche tous et qui, souvent, nous déplaît à tous mais on passe quand même à côté de l'essentiel et depuis 1h30, on pose des questions et c'est vrai que l'on souligne vraiment tous les défauts qu'on peut voir. On passe à côté de l'essentiel qui est justement de remercier notre Police, notre Police namuroise et de souligner tous les efforts qui sont mis en place. Je suis un citoyen du centre-ville, j'habite rue de la Croix, je suis vraiment dans le centre du centre et même s'il y a peut-être une augmentation de l'insécurité, on verra peut-être, il y a sûrement une augmentation de la criminalité mais d'ordre général mais on voit quand même qu'il y a une présence policière qui est quand même très présente. En tant que citoyen du centre-ville, je commence à me sentir en sécurité, même si tout n'est pas parfait. Encore une fois, je pense que l'on peut

féliciter le travail des policiers ici en commune de Namur en tout cas, pour tout ce qu'ils font. Je pense que l'ensemble du Conseil communal sera d'accord avec moi et l'ensemble du Collège aussi. Ce n'était pas une question, c'était un constat que j'étais en très de faire.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Et des compliments qui feront certainement plaisir à la Police et auxquels nous nous associons.

Madame Quintero, comme cela, élégamment je clôture par vous.

Mme C. Quintero-Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Concernant la question pour laquelle il y a eu un souci de communication: en fait, dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, comment évaluez-vous aujourd'hui l'articulation entre les services communaux, de la Ville mais aussi les associations locales et la Police? Il y a déjà des actions, je sais qu'il y a pas mal de travail qui existe déjà et c'est fantastique et important mais je voulais savoir, justement concernant ces actions concrètes, ce qui pourrait être mis en place pour renforcer ces collaborations et pour garantir une réponse plus coordonnée, efficace et proactive face à ces violences. Cela concerne les violences faites aux femmes.

Je voulais aussi parler de 2 autres sujets. C'est la violence faite aux enfants qui, malheureusement avec le Covid, s'est intensifiée. On sait que malheureusement, beaucoup d'endroits sont des endroits où l'on ne sait pas mettre ces enfants en sécurité. Comment la Police locale se mobilise-t-elle pour répondre à cette problématique, la violence faite aux enfants? Quelles ressources sont actuellement disponibles pour traiter ces cas? Quels sont les besoins spécifiques que vous identifiez pour améliorer l'accompagnement de ces victimes?

Dernier sujet: les réseaux sociaux pour certaines choses, sont très positifs. Malheureusement, ils apportent aussi des fléaux importants, comme le harcèlement en ligne. Je voulais savoir si notre corps de Police est aujourd'hui en capacité de fournir un premier soutien efficace aux victimes et si des formations spécifiques sont mises en œuvre ou envisagées pour traiter les problématiques comme le "deep fake", les comptes fisha, le revenge porn ou d'autres formes de cyberviolences?

Ce sont malheureusement des fléaux "nouveaux", pour lesquels il y a tellement de choses à faire, malheureusement.

Je voulais souligner aussi qu'il existe des organisations comme la plateforme "Namur'elles" et je voulais savoir s'il était possible qu'elle joue un rôle de soutien ou de collaboration sur ces thématiques spécifiques.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Quintero.

Monsieur le Chef de Corps, pour clôturer la marche.

M. O. Libois, Chef de Corps:

Monsieur Noël,

Je vais vous donner un exemple au niveau de la priorisation de l'emplacement ou de choix des caméras parce que c'est un outil qui coûte un certain nombre d'euros et il faut que le choix soit le meilleur.

Je donnais un des exemples de critères du multi-usage de ces caméras pour donner une certaine priorité. Il est évident que, dans l'exemple que vous donnez, c'est-à-dire la gestion du centre-ville qui deviendra piétonnier et qui verra l'absence de véhicules, ne va certainement pas faire en sorte qu'il n'y aura plus de caméras qui seraient placées dans ce cadre-là. Je pense d'ailleurs que le centre-ville en tant que tel est déjà bien couvert. Il y a des choses à signaler, il y a des choses à réparer mais je pense qu'il y a déjà eu des développements qui ont été faits. Ce n'est pas une analyse bête et méchante mais il y a aussi, de la part de l'autorité

communale et de Monsieur le Bourgmestre, le fait que quelle que soit la proposition de priorisation que l'on donne, un choix qui est fait, qui est décidé par l'autorité pour dire: "Là, il faut des caméras" et je pense que, dans ce cadre-là, le centre-ville a déjà fait et fera encore l'objet d'une attention particulière.

Monsieur Demarteau,

Qu'est-ce que l'on fait lorsque l'on a ou que l'on constate ou que l'on est appelé pour réagir sur un sans-domicile fixe qui dort en ville? Je vais simplement peut-être me mettre du côté "policiier": est-ce que ce que je constate est constitutif d'une infraction? Il y a certains endroits où l'on ne peut pas se trouver, où l'on ne peut pas mendier à certaines heures, si c'est le cas, nous prendrons contact avec la personne en lui demandant de se déplacer. On sait très bien que cette personne va peut-être faire un certain nombre de mètres et aller se mettre ailleurs mais si cette première action tend à résoudre un problème, qui est le problème du respect de la loi, c'est la moindre des choses que l'on puisse faire.

Je reviens sur la création de cette cellule Herscham qui permet d'avoir un contact et un discours complémentaires à la première réaction, qui est de dire "Ok, c'est bien beau mais cela fait 2-3 fois qu'on se rencontre, que tu es en ville, est-ce que tu n'as pas besoin d'autre chose?". La personne est évidemment encore libre de souhaiter dormir en ville plutôt que de dormir dans une habitation dont elle dispose ou dont elle ne dispose pas. C'est encore un choix individuel. On essaie de la conscientiser, c'est une manière plus longue, plus compliquée de résoudre le problème. À un autre moment, si la personne se trouve en ville, dans une posture qui dérange subjectivement des personnes qui passent mais à qui on n'a rien à reprocher, cette personne continuera à être là, à cet endroit-là. Je n'ai pas à régler la bienséance ou la manière dont quelqu'un perçoit la situation d'une personne, si celle-ci ne constitue pas une infraction.

Je suis peut-être un peu caricatural ou carré dans mes réponses mais il y a aussi ce volet du respect de la réglementation, qui s'impose à nous.

Je terminerai en disant: il y a un problème, vous estimez que vous êtes face à un problème, pour vous-même ou pour la personne que vous constatez, appelez-nous. Peut-être que ce que l'on va faire ne correspondra pas à ce que vous attendiez de nous mais on a peut-être de bonnes raisons, on va peut-être expliquer pourquoi on ne réagit pas comme la personne, qui a appelé la Police, attendait qu'on le fasse.

Pour les caméras, je me suis sans doute mal expliqué. Oui, il est évident que nous pouvons utiliser préventivement et en direct nos caméras. Lorsque nous avons une manifestation dans l'espace public, un des modes les plus évidents pour nous pour gérer la manifestation, c'est de regarder ce qu'il se passe sur le terrain, à travers ces caméras. Donc, oui bien évidemment qu'on les utilise. Il arrive de temps en temps, où nous faisons de la surveillance préventive par caméra et il arrive que l'on dise à nos équipes sur le terrain: "Ecoute, je vois actuellement un comportement suspect à tel endroit, déplace-toi, rends-toi à cet endroit pour voir ce qu'il se passe". Par contre, si on me signale un pantalon rouge, il faut que je commence en direct à regarder les caméras pour trouver le pantalon rouge mais je ne peux pas utiliser un outil qui va automatiquement, parmi les 400 flux, chercher directement le pantalon rouge. C'est la technologie que je ne peux pas utiliser maintenant mais l'utilisation physique d'un inspecteur de Police pour pouvoir aiguiller les équipes est tout à fait permis et on le fait.

Monsieur Pira,

Ce n'était pas une question mais merci. Je me ferai le porte-parole de vos remerciements auprès des membres de notre Zone de Police.

Madame Quintero,

Concernant les violences faites aux femmes et aux collaborations: je vais vous dire que oui, il me semble – pour ne pas dire "Youpie, on a tout gagné" – que la collaboration avec tous les services qui ont une compétence au niveau de la Ville se passe bien. Est-ce qu'il y a des choses meilleures à mettre sur pied, sans doute que oui. Vous me demanderiez lesquelles, je suis très incapable de vous dire maintenant et d'identifier tel aspect des choses qui pourraient être améliorées mais il est évident que lorsqu'un membre de mon personnel a participé à une

réunion et viens me dire: "Patron, ce serait bien qu'on puisse mettre cela sur pied", je sais déjà – et ils sont drillés – que la demande qu'il va me formuler n'est pas exagérée en matière de capacité, en matière de finances, qu'il a bien réfléchi à la faisabilité de cette demande. Dans 99% des cas, je dis: "Oui, bien sûr, on va le faire". Donc la porte est ouverte à toute amélioration qui émanerait des services parce qu'ils estiment qu'il y a un fine tuning ou des choses à mettre en place et que ce serait possible de le faire sans trop de problème.

Au niveau des violences faites aux enfants, j'aurais tendance à dire qu'il est très compliqué de pouvoir détecter a priori des choses qui se passent sans doute certainement, dès lors que la porte d'une maison est refermée parce que c'est souvent à cet endroit-là que les problématiques se passent. La chose la plus remarquable, dans le sens neutre ou premier du terme, qui existe ce sont les auditions vidéos-filmées. Depuis de très nombreuses années maintenant, dès lors qu'il y a la nécessité d'auditionner un enfant, il y a un protocole particulier, il a le fait que ce soit enregistré pour que ce ne soit fait qu'une seule fois et pour éviter des victimisations secondaires. Il y a également des personnes qui sont uniquement formées – et là, c'est une formation autre que la formation dont je parlais tout à l'heure de 4 jours – pour auditions vidéos-filmées. Ce sont de très très longues formations mais nous disposons de membres du personnel en suffisance, au sein de notre service d'enquêtes et de recherches, par ailleurs, qui sont à même d'utiliser ce matériel et faire les auditions.

Il y a une protection et une aide à l'enquête de manière à pouvoir traiter au mieux les enfants qui ont été victimes de cela.

Ce qui m'a étonné, on avait beaucoup craint cela aussi bien pour les violences intrafamiliales que les violences faites aux enfants, c'est la période Covid. Elle aurait pu, aurait dû être une période assez noire dans ce cadre-là. Est-ce qu'elle l'a été? En tout cas, je ne suis pas capable de vous dire que je vois une explosion des cas ou une explosion des problèmes qui nous ont été rapportés. Je n'ai pas beaucoup d'autres choses à vous apporter comme "biscuit" pour dire ce que l'on pourrait faire d'autre pour pouvoir appréhender au mieux ce phénomène. Il fait déjà l'objet, à mon sens, d'un point particulier.

En matière de harcèlement en ligne, c'est vrai que c'est un sujet dont on n'a pas parlé mais je crois que la criminalité informatique – et quand je dis "criminalité informatique", je précise la "criminalité qui est exécutée aux moyens informatiques", donc cela recouvre toute la panoplie d'infractions que vous avez citées et il y en a encore beaucoup d'autres – va certainement devenir un point d'attention pour les services de Police de 1^{ère} ligne. Il y a déjà un certain nombre de choses qui sont faites. Il y a une circulaire du Collège des Procureurs Généraux qui est en préparation. Il y a un certain nombre de conscientisation qui sont faites. Il y a une œuvre statistique qui est faite dans ce cadre-là, c'est-à-dire qu'on essaie de savoir au mieux quelle est la réalité et il y a surtout les premières réactions que l'on est en droit d'attendre d'un policier dans ce cadre-là. Je peux vous assurer, malheureusement, que lorsque vous allez déposer plainte pour une smishing, vous allez parfois avoir 2 points d'interrogation qui vous regardent parce que nous sommes aussi dans une phase d'apprentissage. La chose à mon avis la plus importante, ce sera de pouvoir déterminer les bonnes premières réactions qu'un policier doit avoir, le fait de le décliner en outils de travail physique ou (c'est important aussi) en outil de travail informatique (parce que c'est un dépôt de plainte qui peut se faire aussi par informatique) et c'est surtout d'avoir les bons contacts (et cela, on y travaille en partenariat avec, entre autres, des institutions bancaires). Nous avons un délai strict très court pour signaler que des codes ont été dérobés, que de l'argent a été retiré d'un compte, pour que la personne puisse rapidement bloquer ses comptes et récupérer l'argent qui lui a été subtilisé. Nous sommes en train d'essayer de mettre cela sur pied. Si vous me demandez pour quand ce sera fait, je ne vous dirai pas "pour la semaine prochaine", ce ne sera pas le cas mais c'est quelque chose qui va bien évidemment retenir notre attention.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Chef de Corps.

Merci à chacune et chacun d'entre vous. Je propose, après ces 2h30 d'échanges de clôturer alors ce point sur ces bonnes paroles de Monsieur le Commissaire Divisionnaire en le remerciant, évidemment, pour sa disponibilité. Je pense qu'il était important d'avoir ces

exposés, pour planter le décor, pour pouvoir déconstruire parfois des fantasmes, pour pouvoir mieux cerner aussi ce que sont les moyens, les tenants et aboutissants des politiques qui sont menées, le cadre dans lesquelles celles-ci doivent se déployer et les missions qui sont dévolues, avec parfois leur lot aussi de limites, de contraintes, si pas de contrariétés.

Un grand merci, Monsieur le Chef de Corps, pour cette disponibilité et à très bientôt, en tout état de cause puisque vous êtes un fidèle des réunions de ma Commission où, je le rappelle, tous les Conseillers sont toujours les bienvenus, s'ils voulaient creuser une question ou une autre et si pas, il est toujours possible d'adresser un e-mail à Monsieur le Chef de Corps, si vous vouliez approfondir un sujet. Il se fera une joie de pouvoir vous répondre dans les meilleurs délais.

Merci.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024: approbation

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous propose alors de plonger sans plus attendre dans l'ordre du jour, en débutant avec le point 1, l'approbation du procès-verbal. Est-ce qu'il appelle des remarques ou des commentaires? Non? Je peux le juger conforme à nos échanges? Merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 17 décembre 2024 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

2. Marchés publics: délégation de compétences

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 2, délégation de compétences au Collège communal pour l'essentiel, au Chef de Corps parfois pour les marchés publics. Pas de problème? Oui, Monsieur Bruyère, je vous en prie.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Abstention du PTB sur ce point.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Abstention du PTB pour ce point 2. Pas de problème pour les autres?

Oui, Madame Tillieux?

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Pas de souci pour les délégations, on comprend bien la durée de nos Conseils ne peuvent pas compatir de décisions multiples et variées qui, finalement, n'ont aucun intérêt relatif.

Par contre, délégation dit aussi reporting. Quelles seront les méthodes utilisées pour chacune des décisions, pour nous permettre de jauger ce que nous avons délégué et pouvoir avoir une espère de rapport, un rapportage? Est-ce que quelque chose peut-être mis en place? J'avais déjà demandé cela sous la précédente législature mais je n'avais rien vu venir. Est-ce que l'on peut voir quelque chose venir?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Pour vous répondre de manière très franche, on fera évidemment les reportings qui sont prévus par la législation, s'ils le sont, si pas, je ne pense pas que l'on va imposer cette charge administrative supplémentaire aux équipes. Mais, en tout état de cause, à tout moment vous avez toujours le loisir de pouvoir questionner.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Il suffit en fait de mettre un petit "flash" en disant: "C'est délégation ou non" et puis on sort la liste au bout d'un temps et puis voilà. Je pense que ce n'est pas très compliqué à gérer en soi. On ne demande pas d'avoir la pile des dossiers à notre disposition dans l'heure mais pouvoir avoir, à un moment donné, une idée.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Vous avez suscité l'intérêt de Monsieur le Directeur général adjoint. Je ne voudrais pas le priver de la faculté de vous répondre.

M. B. Falise, Directeur général adjoint:

J'anticipe probablement la question qui va se poser pour le Conseil communal. Ces délégations-là, on en a effectivement discuté lors de la précédente législature: le CDLD ne prévoit pas spécifiquement de reporting. D'ailleurs, quand le Ministre Collignon a mis en place les nouveaux montants en 2023, cela a été discuté au Parlement wallon et il a clairement été indiqué que ce serait une charge de travail complémentaire pour les communes et que l'on perdrait tout intérêt.

On met donc le reporting quand cela est possible, on le fait spécifiquement quand c'est imposé (en matière de subsides par exemple) mais pour le reste, on va devoir tenir des listes complémentaires et franchement cela va être un travail complémentaire à faire pour les services. Tout est possible, le Conseil communal peut décider ce qu'il souhaite mais aujourd'hui, le CDLD ne le prévoit pas et on ne l'a pas mis en place par le passé.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Directeur général adjoint.

Je vous en prie, Madame Tillieux.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Est-ce que l'on peut peut-être se dire qu'avec l'évolution électronique du traitement des dossiers, à termes, il y aura quand même moyen de permettre une vérification pour les Conseillers, dont c'est la tâche?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je rappelle que vous avez accès aussi aux procès-verbaux du Collège, ce qui vous permet d'avoir une illustration aussi de l'usage qui en a été fait. Pour le reste, d'ici là, on se fera une joie de s'en tenir aux volontés exprimées par le Ministre Collignon.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Est-ce que, pour les PV du Collège, j'insiste, on est en début de législature, est-ce que l'on peut les avoir plus vite que 3 ou 4 ou 5 mois plus tard?

Mme L. Leprince, Directrice générale:

Il est prévu de les avoir de les avoir au maximum dans les 2 mois mais nous faisons face à un absentéisme de très longue durée dans notre cellule donc nous avons 1,5 agent sur 2,5 et donc effectivement, nous avons accumulé un certain retard. Aujourd'hui, nous avons adopté plus d'une dizaine de PV. Je remercie la Cellule Collège d'ailleurs, qui a profité des congés pour cravacher et pour résorber le retard. Mais c'est vrai que quand on est 1,5 sur 2,5, c'est compliqué.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Cela étant, comme votre souhait initial était d'avoir un reporting une fois par an, si vous devez attendre 2 mois pour avoir le PV Collège, c'est le même service mais meilleur.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Non, non. Ce n'est pas tout à fait cela que j'ai dit. C'est sur les délégations. Sur les PV du Collège, nous devrions les avoir dans le mois qui suit, cela me semblerait quelque chose de logique et déjà, les avoir a posteriori, ce n'est pas évident.

Ok, on ne les aura pas avant mais a posteriori 5 ou 6 mois plus tard, cela n'a plus beaucoup de sens, je suis désolée.

J'insiste là-dessus, je comprends la difficulté pour le personnel mais il y a là peut-être aussi moyen de trouver, dans les nouvelles procédures, l'Intelligence Artificielle (IA), je ne sais pas, des méthodes qui permettraient aussi au secrétariat d'agir plus vite et plus agilement.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. On a bien noté votre demande.

Sur le point lui-même, pas d'objection? Non? A part l'abstention du PTB donc.

Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux (LPI) dont notamment l'article 39 et ses modifications ultérieures;

Vu l'article 92 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'article 124 de l'arrêté royal du 17 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale;

Vu l'Arrêté royal du 3 décembre 2023 fixant le montant en dessous duquel le conseil peut déléguer au collège l'exercice de ses compétences en matière de marché public pour les dépenses relevant du budget extraordinaire ;

Vu sa délibération du 27 juin 2019 relative à la délégation de compétences en matière de marché public pour la Zone de Police ;

Attendu que le contrôle du Conseil communal continue à s'exercer via notamment le vote du budget et des comptes ;

Attendu qu'une délégation de compétences constitue un élément de simplification administrative important en termes de procédures et de gestion,

Sur proposition du Collège communal du 14 janvier 2025,

Décide de:

- déléguer au Collège communal le choix du mode de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et la fixation des conditions de ceux-ci pour les marchés relatifs au budget ordinaire conformément à l'article 33 de la LPI ;
- déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'article 33, § 2, alinéa 1er, de la loi du 7 décembre 1998, au collège, pour les dépenses relevant du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché est inférieure au seuil fixé pour le recours à la procédure négociées sans publication préalable, telle que visée à l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics (soit actuellement 143.000 € HTVA) ;
- déléguer au Chef de Corps de la Zone de Police Namur Capitale ses compétences pour ce qui concerne les marchés pouvant être constatés sur simple facture acceptée dans la limite des montants inscrits à cet effet au budget extraordinaire de la Zone de Police Namur Capitale.

Cette délégation prendra fin de plein droit le 30 avril 2031 par analogie de la délégation accordée à la Ville.

3. Caméras fixes et fixes temporaires: approbation du protocole SPW

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 3, l'approbation du protocole avec le SPW pour avoir accès, en temps réel, aux images des caméras installées boulevard du Nord? Oui? Abstention du PTB j'imagine?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Non mais puisque Monsieur Demarteau parlait des caméras et que je ne veux pas non plus que le MR pense que, dorénavant, d'un coup de baguette magique, on va finir par les voter mais ici ce sont des caméras qui existent déjà, donc évidemment à partir du moment où le matériel est là, quand c'est d'utilité publique de l'utiliser pour toute une série d'enquêtes ou autres, voilà, on ne va pas non plus faire de l'obstruction. Mais on reste sur une position où l'on estime que la présence humaine est un meilleur investissement en termes de prévention.

C'était pour quand même clarifier le vote.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Si jamais certains avaient eu des doutes sur vos positions.

Bien. Donc, pas de problème? Unanimité sur le point?

Merci.

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD - règlement général sur la protection des données),

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu les articles 25/1 à 25/8 de la loi sur la fonction de police ;

Vu la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance;

Vu l'arrêté royal du 6 décembre 2018 déterminant les lieux où le responsable du traitement peut diriger ses caméras de surveillance vers le périmètre entourant directement le lieu, conserver les images des caméras de surveillance pendant trois mois et donner accès en temps réel aux images aux services de police ;

Vu l'arrêté royal du 6 décembre 2018 portant exécution de l'article 25/3, § 1er, 2°, b), de la loi sur la fonction de police ;

Vu l'arrêté royal du 22 mai 2019 définissant la manière de signaler l'utilisation de caméras fixes et fixes temporaires par les services de police ;

Vu ses délibérations du 27 juin 2019 et du 12 novembre 2019 par lesquelles il a marqué son accord pour l'utilisation de caméras fixes et de caméras fixes temporaires par la zone de police de Namur Capitale;

Attendu que cette autorisation porte, d'une part, sur l'utilisation des caméras fixes installées par la zone de police et pour lesquelles celle-ci est responsable de traitement (dans les lieux repris en annexe 1 de sa délibération du 27 juin 2019) et, d'autre part, sur l'utilisation des images collectées au moyen de caméras fixes installées par d'autres responsables du traitement lorsqu'elle a accès en temps réel aux images de ces caméras de surveillance, en application de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance ou d'autres lois, si cet accès implique un enregistrement des images au sein des services de police mêmes (dans les lieux repris en annexe 2 de sa délibération du 27 juin 2019);

Attendu que, conformément à la loi sur la fonction de police, en matière de caméras fixes, le Conseil communal doit marquer son accord pour chaque lieu d'implantation ce qui implique que toute installation d'une nouvelle caméra, tout déplacement de lieu d'implantation, nécessite une mise à jour du cadastre et doit également être soumis à

l'autorisation du Conseil communal pour permettre à la Zone de Police (de continuer à) y avoir accès;

Attendu qu'une concertation est intervenue entre différents partenaires (Ville de Namur, zone de police de Namur Capitale, Service Public de Wallonie, SNCB, ...) en vue d'améliorer les accès et la sécurité de ceux-ci à la gare de Namur, plus spécifiquement pour la sortie située au Nord de la gare (côté Boulevard du Nord).

Attendu que dans ce cadre, la zone de police de Namur Capitale souhaite contribuer à cette amélioration des accès et de leur sécurité notamment par l'utilisation de caméras en vue de permettre notamment un visionnage en temps réel des alentours et des accès à la gare.

Attendu que la zone de police souhaite faire usage de caméras existantes installées par le Service Public de Wallonie (SPW), propriétaire du bâtiment en question grevé d'une servitude publique de passage pour piétons qui le traverse pour assurer la liaison entre la Place de la Gare et le boulevard du Nord, en prévoyant un flux unidirectionnel des images par le biais d'une fédération dans son système de gestion des enregistrements vidéo (VMS) au départ du VMS du SPW pour la sauvegarde des images fournies par ces caméras de surveillance du SPW.

Attendu que le système souhaité par la zone de police prévoit essentiellement la réception d'un deuxième flux d'images et leur enregistrement dans le VMS de la zone de police, ceci permettant la conservation de la division entre les deux responsables de traitement que sont le SPW et la zone de police dans les limites de leurs compétences respectives. De ce fait, ce système prend donc la forme d'un « hub technique ».

Attendu que l'enregistrement d'images par la zone de police s'effectue sur base de l'article 25/1 §2 de la Loi du 5 août 1992 sur la fonction de police (LFP). En effet, en raison des finalités poursuivies par la ZP, les dispositions du Chapitre IV Section 1 de la LFP concernant l'utilisation visible de caméras sont applicables aux services de police lorsqu'ils ont accès en temps réel aux images de caméras de surveillance installés par d'autres responsables du traitement, en application de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance ou d'autres lois, si cet accès implique un enregistrement des images au sein des services de police mêmes.

Attendu que la zone de police, dans le cadre de ses missions légales, conformément à la loi du 05 août 1992 sur la fonction de police, peut sur base des articles 25/1 et suivants utiliser de manière visible des caméras fixes et fixes temporaires, dans les lieux ouverts (Art 25/3 §1er, alinéa 1, 1° LFP) ainsi que dans les lieux fermés accessibles au public, moyennant l'accord du gestionnaire du lieu, dont les stations de transport public (...) (Art 25/3 §1er, alinéa 1, 2°, b LFP);

Attendu que les modalités d'utilisation, les finalités telles que précisées dans sa délibération du 27 juin 2019 restent par ailleurs inchangées;

Sur proposition du Collège communal du 07 janvier 2025,

Approuve le protocole relatif à l'accès en temps réel aux images des caméras installées à hauteur du Boulevard du Nord à 5000 Namur (accès à la gare SNCB) entre le Service Public de Wallonie et la zone de police de Namur Capitale.

ZONE DE POLICE - FINANCES

4. Exercice 2024: MB ordinaire et extraordinaire n°2 - décision de tutelle

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Point 4, les finances avec une information sur la décision de tutelle et l'Arrêté du Gouverneur de novembre 2024, pas de remarque j'imagine?

Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment les articles 71 et 72;

Vu la délibération du Conseil du 15 octobre 2024 par laquelle il adopte les modifications budgétaires n°2 ordinaires et extraordinaires 2024;

Vu l'arrêté du Gouverneur du 07 novembre 2024 approuvant la modification budgétaire n°2 2024 de la Zone de Police;

Sur proposition du Collège communal du 23 décembre 2024,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 07 novembre 2024 approuvant la modification budgétaire n°2 2024 de la Zone de Police.

5. Exercice 2025: budget - 12èmes provisoires - février 2025

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Point 5, la liquidation des 12^{èmes} provisoires pour le mois de février. Pas d'objection? Unanimité, merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité de la Police Locale dont notamment l'article 13;

Attendu que la circulaire budgétaire PLP 65 du Ministre de l'Intérieur relative à l'élaboration des budgets des zones de Police pour l'exercice budgétaire 2025 a été publiée le 21 novembre 2024;

Attendu qu'il convient de prendre les dispositions utiles pour permettre la continuité de l'activité de la zone de Police et de faire face aux dépenses obligatoires;

Sur proposition du Collège communal du 10 décembre 2024,

Liquide les dépenses obligatoires du mois de février 2025, en attendant la présentation du budget 2025 au Conseil communal et son approbation par la Tutelle.

ZONE DE POLICE - LOGISTIQUE

6. Contrats d'entretien des véhicules: modification en cours d'exécution n°3

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Point 6, modification en cours d'exécution n°3 pour un contrat d'entretien des véhicules. Unanimité? Merci.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 et l'article 57;

Vu la Loi 07 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré à deux niveaux, dont notamment l'article 33;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, notamment son article 38/5 permettant une modification sans nouvelle procédure de passation, lorsque la modification, quelle qu'en soit la valeur, est à considérer comme non-substantielle;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu les délibérations du Collège communal des 19 juin 2015, 08 juin 2017, 13 décembre 2018 et 22 décembre 2020 relatives à l'acquisition de véhicules de la Zone de Police par la société D'Ieteren à 3071 Kortenberg;

Vu les délibérations du Collège communal des 14 juillet 2016, 11 avril 2019, 27 octobre 2020 et 12 avril 2022 relatives aux dépenses liées aux contrats d'entretien de véhicules de la Zone de Police par la société D'Ieteren précitée;

Vu le rapport justificatif du 16 décembre 2024, établi par la Zone de Police aux termes duquel elle justifie :

1. la souscription de trois nouveaux contrats d'entretien pour un montant annuel global de 3.641,47 € TVAC (3.009,48 € HTVA - TVA : 21%), soit 32.773,23 € TVAC (27.085,32 € HTVA - TVA : 21%) relatifs aux véhicules suivants et ventilés comme suit :
 - VW Multivan T6 – 2EFJ589 - immatriculé le 23/05/2024, pour une durée de 9 ans ou 225.000 km, pour un montant annuel de 1.435,45 € TVAC (1.186,32 € HTVA - TVA : 21%), soit 12.919,05 € TVAC (10.676,90 € HTVA - TVA : 21%) pour toute la durée du contrat;
 - VW Multivan T6 – 2EFQ973 - immatriculé le 28/09/2023, pour une durée de 9 ans ou 225.000 km, pour un montant annuel de 1.435,45 € TVAC (1.186,32 € HTVA - TVA : 21%), soit 12.919,05 € TVAC (10.676,90 € HTVA - TVA : 21%) pour toute la durée du contrat;
 - Skoda Octavia - 2DGH602 - immatriculé le 14/03/2023, pour une durée de 9 ans ou 180.000 km, pour un montant annuel de 770,58 € TVAC (636,84 € HTVA - TVA : 21%), soit 6.935,22 € TVAC (5.731,59 € HTVA - TVA : 21%) pour toute la durée du contrat;
2. une adaptation des contrats en fonction du kilométrage réel des véhicules repris dans le tableau suivant :

Véhicule	Date de mise en circulation	Date fin contrat initial	Durée du contrat initial	Kilométrage initial	Adaptation durée du contrat	Adaptation kilométrage	Montant mensuel contrat entretien adapté TVAC	Différence annuelle TVAC
2BAZ715 VW Passat VA	01/10/2021	01/03/2032	120 mois	105.000 km	120 mois	150.000 km	128,33 €	415,27 €
1WPG409 AUDI A4	07/08/2019	06/08/2027	96 mois	180.000 km	96 mois	150.000 km	132,19 €	-226,66 €
1NKU171 SKODA FABIA	14/03/2016	13/03/2026	120 mois	120.000 km	120 mois	105.000 km	41,07 €	-70,86 €
1NKU165 VW Caddy Gris	14/03/2016	13/03/2026	120 mois	120.000 km	120 mois	60.000 km	33,24 €	-289,24 €
1TSG404 VW Passat	29/01/2018	15/01/2019	96 mois	250.000 km	120 mois	180.000 km	115,17 €	-918,10 €
Montant annuel en faveur de la Ville :								-1.089,58 €

Vu les propositions des 08 octobre 2024 et 21 novembre 2024 de la société D'leteren Automotive (TVA BE 0466.909.993), Leuvensesteenweg 639 à 3071 Kortenberg relatives à :

1. trois nouveaux contrats d'entretien WeCare relatifs aux véhicules suivants :
 - VW Multivan T6 – 2EFJ589 - immatriculé le 23/05/2024;
 - VW Multivan T6 – 2EFQ973 - immatriculé le 28/09/2023;
 - Skoda Octavia - 2DGH602 - immatriculé le 14/03/2023;
2. la régularisation des contrats d'entretien WeCare pour les véhicules repris dans le tableau ci-avant;

Attendu que le crédit alloué à l'article 330/127-06 du budget ordinaire des exercices correspondants de la Zone de Police de Namur permet ce supplément de dépense;

Considérant que ces modifications ne sont pas à considérer comme substantielles;

Sur proposition du Collège communal du 07 janvier 2025,

Décide de marquer son accord sur la souscription de 3 nouveaux contrats d'entretien WeCare auprès de la société D'Ieteren Automotive (TVA BE 0466.909.993), Leuvensesteenweg, 639 - 3071 Kortenberg, pour un montant annuel global de 3.641,47 € TVAC (3.009,48 € HTVA - TVA : 21%), soit 32.773,23 € TVAC (27.085,32 € HTVA - TVA : 21%) pour toute la durée du contrat (soit 9 années et régularisation des années antérieures comprises) et relatifs aux véhicules suivants:

- VW Multivan T6 – 2EFJ589 - immatriculé le 23/05/24,
- VW Multivan T6 – 2EFQ973 - immatriculé le 28/09/23,
- Skoda Octavia - 2DGH602 - immatriculé le 14/03/23

Cette dépense, d'un montant annuel estimé à 3.641,47 € TVAC (3.009,48 € HTVA - TVA : 21%), soit 32.773,23 € TVAC (27.085,32 € HTVA - TVA : 21%) pour toute la durée du contrat (soit 9 années et régularisation des années antérieures comprises) sera imputée sur l'article 330/127-06 du budget ordinaire de la Zone de Police sur les exercices 2025 à 2033, dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires sous réserve de son vote par le Conseil, de son approbation par l'autorité de tutelle (2025 à 2033).

La dépense sera ventilée comme suit :

- 2025 : 7.705,61 € TVAC (6.368,27 € HTVA - TVA : 21%) qui couvrira les dépenses de régularisation des années antérieures et le coût de l'année 2025,
- 2026 à 2031 : 3.641,47 € TVAC (3.009,48 € HTVA - TVA : 21%) par année,
- 2032 : 2.655,43 € TVAC (2.194,57 € HTVA - TVA : 21%),
- 2033 : 563,37 € TVAC (465,60 € HTVA - TVA : 21%).

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

7. Mobilité: ouverture des emplois du 1er cycle 2025

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Point 7, ouverture d'emploi: on recrute à la Police de Namur, faites-le savoir. Pas de problème? Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 16 décembre 2024;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 06 janvier 2025,

Sur proposition du Collège communal du 07 janvier 2025,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi d'INPP au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 4 emplois d'INP au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INP à la Direction de l'Information et des Opérations - Cellule Herscham;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INP Polyvalent à la Direction de l'Information et des Opérations;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien cadre opérationnel:
- Cadre Calog
 - 1 emploi d'Assistant au Secrétariat du Service Police-Secours
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

8. Néant

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Il n'y a pas de point inscrit à la demande de membres du Conseil.

Je pose alors la question en vertu de l'article 94 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, pour savoir si l'un ou l'autre souhaite adresser une question orale d'actualité?

Non.

Parfait, ce qui me permet alors de clôturer la séance publique de notre Conseil de Zone de Police et surtout ne bougez pas, ce n'est pas la publicité, c'est juste que vous avez remarqué que l'on a un petit problème technique avec quelques caméras et lorsque vous appuyez sur votre nom, il n'apparaît pas immédiatement. On va tenter de restaurer cela et éviter que tout soit fait manuellement par les techniciens dans la cabine, en s'autorisant juste à couper la diffusion et à relancer le processus. Cela prend 2 minutes mais surtout, ne bougez pas parce que s'il en faut 5 après pour que chacun regagne sa place, cela ne va pas aider.

Dès que l'on me fait le signal que la séance redémarre de manière correcte, espérons-le, la présidence de notre réunion sera cédée à Monsieur Maillen.

La séance est levée à 22h32.